

T2137-617-8,00 F

ISSN 0026-9433

le monde
Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N°617 JEUDI 1^{er} MAI 1986 8,00 F



F°P. 2520

communiqués débats

• NORD/PAS-DE-CALAIS

Le groupe de Lille invite tous les libertaires du Nord et du Pas-de-Calais à se rassembler à Fourmies pour le centième anniversaire du 1^{er}-Mai. Un départ est organisé de Lille : rendez-vous vers 10 h place Sébastopol (côté rue des Postes).

• LILLE

La « Voix sans maître » (tous les vendredis de 21 h à 23 h, sur 99.6 MHz) consacrera ses émissions du mois de mai au centenaire du 1^{er}-Mai, au syndicalisme et à la solidarité internationale.

• RAMBOUILLET

Le groupe Georges-Brassens de Rambouillet tiendra une table de presse tous les 1^{ers} samedis de chaque mois et vendra le « Monde libertaire » tous les samedis. Cette vente se tiendra sur le marché de Rambouillet.

• PERPIGNAN

Le groupe Puig-Antich tient dorénavant des permanences tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de 15 h à 19 h, au 2, rue Théodore-Guiter, 66000 Perpignan.

• LILLE

La librairie l'Idée libre organise une rencontre-débat avec les animateurs du Lycée expérimental de Saint-Nazaire samedi 17 mai, à 14 h, à la mairie annexe de Wazemmes. Le groupe de Lille organise une journée sur le Nicaragua samedi 24 mai, à partir de 13 h 30, à la M.N.E., 23, rue Gosselet.

• PERPIGNAN

Dans le cadre de ses activités culturelles, la librairie Infos organise diverses manifestations afin de marquer de la manière la plus spectaculaire le centième anniversaire du 1^{er}-Mai. Le massacre de Haymarket (Chicago) lors du 1^{er} mai 1886 et la condamnation à mort de Parsons, Spies, Lingg, Fisher et Engel, syndicalistes anarchistes américains, sont à l'origine de la journée internationale du 1^{er}-Mai.

Le samedi 3 mai, à 21 h, à la Halle des sports de Cabestany, c'est à un récit unique de Léo Ferré que nous convions le public roussillonais. L'artiste témoin de son temps, qui lie de manière alchimique les difficultés du réel et l'onirisme du surréel, qui mieux que Ferré peut le représenter ? La poésie, la révolte libertaire et la chanson de qualité seront, à n'en pas douter, au rendez-vous...

Un prix unique d'entrée a été fixé à 80 F. Réservations dès maintenant à « Infos », 2, rue Théodore-Guiter, 66000 Perpignan.

• PARIS

La commission propagande des relations intérieures organise une série de dix cours sur l'anarchisme. Ceux-ci aborderont les thèmes essentiels de la pensée anarchiste et seront l'occasion de discussions : « Qu'est-ce que l'anarchie ? », « Le mouvement anarchiste en France », « Anarchisme et mouvement ouvrier », « Les anarchistes et la révolution », « Anarchisme et marxisme », « Les anarchistes et l'Etat », « Le fédéralisme anarchiste », « La gestion directe », « L'organisation anarchiste », « Comment lutter aujourd'hui ? ».

Ces cours auront lieu le mardi, à 20 h 30, au local du groupe Louise-Michel, 10, rue Robert-Planquette, Paris 18^e. Prochain cours : « Les anarchistes et la révolution », par José Bolufer, le mardi 6 mai.

• MÉZIÈRES

La liaison F.A. des Ardennes, le Collectif libertaire de Charleville et le Lézard rouge organisent une projection du film « Sacco et Vanzetti » le vendredi 2 mai, à 20 h 30, à l'Hôtel de ville de Mézières. Entrée : 15 F. Le film sera suivi d'un débat : « Les anarchistes et la répression ».

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi de 14 h 30 à 18 h, 145, rue Amelot, 75011 Paris (M^o République) Tél. : (16) 1.48.05.34.08.

liste des permanences des groupes f.a.

PROVINCE

• AISNE

Groupe d'Anizy-le-Château : permanences les lundis de 19 h à 20 h, salle communautaire du Moulin de Paris, Merlieux, 02000 Laon, tél. : 16.23.80.17.09.

• ARDÈCHE

Groupe d'Aubenas : permanence de 10 h à 12 h, sur le marché d'Aubenas, au cours de la tenue de la table de presse.

• BOUCHES-DU-RHÔNE

Groupe de Marseille : permanence le samedi de 14 h à 17 h, au 11, rue Saint-Vincent-de-Paul, 13004 Marseille (métro : Réformés ou Cinq-Avenues).

• CHARENTE-MARITIME

Groupe « Michel-Bakounine » : permanences tous les jeudis, de 20 h 30 à 21 h 30, Maison des syndicats, salle n°2, rue de la Touche-Tréville, 17300 Rochefort.

• CÔTES-DU-NORD

Liaison de Saint-Brieuc : permanences tous les samedis de 10 h à 11 h 30 au marché, face à la Poste, lors de la vente du « Monde libertaire ».

• DOUBS

Groupe « Proudhon » de Besançon : permanences tous les mercredis de 17 h à 18 h à son local : 77, rue Battant, Besançon.

• FINISTÈRE

Groupe « Les Temps nouveaux » de Brest : permanences et ventes du « Monde libertaire » tous les samedis matin de 10 h 30 à 12 h au marché de Saint-Martin.

• HAUTE-GARONNE

Groupe « Albert-Camus » de Toulouse : permanence dans les locaux du G.E.A.C., au 1 bis, rue Gramat, le jeudi de 18 h à 20 h, et le dimanche de 10 h 30 à 12 h, à sa table de presse au marché Saint-Sernin.

• GIRONDE

Groupe « Buenaventura-Durruti » de Bordeaux : permanence du groupe chaque mardi, de 19 h à 20 h 30, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.

• HÉRAULT

Groupe de Béziers : permanence le vendredi de 15 h à 18 h sur les Allées, au cours de la tenue de la table de presse.

• ILLE-ET-VILAINE

Groupe de Rennes : permanence le mardi à partir de 20 h, à la M.J.C. La Paillette.

• INDRE-ET-LOIRE

Groupe « Maurice-Fayolle » de Tours : permanence le mercredi (sauf pendant les vacances scolaires), de 10 h à 16 h, dans le hall d'accueil de la faculté des Lettres, au cours de la tenue de la table de presse.

• LOIRE

Groupe « Nestor-Makhno » de Saint-Etienne : permanence le premier jeudi de chaque mois à partir de 19 h 30, salle 15 bis C.N.T./A.I.T.-L.P., Bourse du Travail, Cours Victor-Hugo, 42000 Saint-Etienne.

• LOIR-ET-CHER

Liaison Blois : permanence le jeudi de 18 h à 22 h, au 24, rue Jean-de-la-Fontaine, apt. 57, Blois (tél. : 16.54.74.26.02).

• LOIRE-ATLANTIQUE

Groupe de Nantes : permanences les premiers et troisièmes lundis de chaque mois, de 18 h à 20 h, au 3, rue de l'Amiral-Duchaufault, Nantes.

• MAINE-ET-LOIRE

Groupe d'Angers : permanences les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, de 18 h à 19 h, au C.A.D. (Centre d'animation de la Doutre), 43, place Grégoire-Bodillon, Angers.

• MANCHE

Groupe de Cherbourg : permanences tous les lundis de 18 h à 19 h, au G.R.E.L., 20, rue de l'Abbaye, à Cherbourg.

• NORD

Groupe de Lille : permanences tous les dimanches, de 10 h 30 à 13 h, à la librairie de l'Idée libre, 38, rue Jules-Guesdes, 59000 Lille (métro Wazemmes), tél. : 16.20.57.37.06.

• PYRÉNÉES-ORIENTALES

Groupe « Puig-Antich » de Perpignan : permanences tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de 15 h à 19 h, au 2, rue Théodore-Guiter, 66000 Perpignan.

• SARTHE

Groupe « Zo-d'Axa » du Mans : permanences tous les seconds et quatrièmes jeudis de chaque mois, de 18 h à 20 h, à la Maison des associations, rue d'Arcole, Le Mans.

éditions

• AFFICHE

Le groupe « Albert-Camus » de Toulouse a édité une affiche antimilitariste, format 42 x 55, en noir et blanc. Coût : 5 F l'unité et, à partir de 10 exemplaires, 1 F pièce. Slogan de cette affiche : « L'armée, à quoi ça sert ? ».

• CASSETTE

Les Editions Partage-Noir du groupe Florès-Magon (Paris 12^e) s'augmentent d'une cassette : « Maurice Joyeux raconte Albert Camus ». Cette cassette est la reprise du disque « Albert Camus ou la révolte et la mesure » paru aux éditions La Rue, mais qui est épuisé. Le prix de cette cassette est de 40 F.



• BROCHURE

Le groupe Louis-Bertho/Lepetit vient d'éditer une brochure « Kôtoku Shûsui, socialiste anarchiste », c'est le n°3 de leur collection « Subversion », disponible au prix de 12 F.

• FANZINE

Vous l'attendiez tous, il est là, « Bitume » n°3, le fanzine libertaire du groupe d'Amiens est paru ; des élections au rock amiénois, vous saurez tout sur ce qui bouge dans notre coin de Picardie.

Vous pouvez vous abonner à « Bitume », 50 F pour six numéros. Craquez, cela en vaut la peine ! « Bitume », B.P. 7, 80330 Longueau.

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
Rédaction-Administration
145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France	Sous pl ^{is} , fermé	Etranger
3 mois 13 n°	85 F	155 F	120 F
6 mois 25 n°	155 F	290 F	230 F
1 an 50 n°	300 F	570 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner au 145 rue Amelot 75011 Paris (France)

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Ville

A partir du n° (inclus) Pays

Abonnement Réabonnement Abonnement de soutien Règlement

Chèque postal Chèque bancaire Mandat-lettre Réglement

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande et 4 F en timbre poste.

liste des permanences des groupes f.a.

RÉGION PARISIENNE

PARIS

Groupe « Louis-Bertho-Lepetit », Paris 1^{er} : permanence au Cercle Garcia-Lorca, 15, rue Gracieuse, 75005 Paris, chaque 1^{er} lundi du mois.

Groupe « Florès-Magon », Paris 12^e : permanences les vendredis, de 18 h à 19 h, au métro Daumesnil (sortie Claude-Decaen).

Groupe « Varlin », Paris 15^e : permanences le vendredi, de 19 h à 20 h au métro Saint-Michel, et le mercredi, de 17 h 30 à 18 h 30 au métro Convention.

Groupe « Louise-Michel », Paris 18^e : permanence le samedi, de 16 h à 18 h, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris.

Groupe « Voline », Paris 20^e : permanences les jeudis à 20 h 30, au 26, rue Piat, 75020 Paris.

BANLIEUE

• Seine-et-Marne

Groupe « Sacco-et-Vanzetti » : permanences tous les dimanches de 10 h à 12 h, au 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles.

• Yvelines

Groupe « Georges-Brassens » de Rambouillet : permanences tous les samedis matin sur le marché de Rambouillet.

• Hauts-de-Seine

Groupe Fresnes-Antony : permanences le samedi de 10 h à 12 h et le dimanche, de 10 h à 13 h, au 34, rue de Fresnes, 92160 Antony, tél. : 46.68.48.58.

• Val-d'Oise

Groupe « Kropotkine » d'Argenteuil : permanences les 2^e et 4^e samedis du mois, de 15 h à 18 h 30, au local de l'A.P.K., 32, rue Ary-Sheffer (au fond du chemin, à droite), 95100 Argenteuil.

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11^e

Directeur de publication : Maurice Joyeux

Commission paritaire n°55 635

Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19^e

Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977

Routage 205 — Publi Routage

Diffusion SAEM Transport Presse

sommaire

PAGE 2 : Information des groupes — PAGE 3 : Editorial, Modernité en marche : M. Guizot est de retour — PAGE 4 : Interview « Chronique syndicale » — PAGE 5 : Trois ans ferme pour l'assassin de Toufik, La mort à crédit, Antimilitarisme — PAGE 6 : Lieux de vie : continuons le combat !, Le C.R.A. répond au verdict, Analyse succincte — PAGE 7 : Conséquence du néo-colonialisme atomique (suite et fin) — PAGE 8 : Maroc : dictature et répression, A propos du conflit Libye/Etats-Unis — PAGE 9 : Les Kurdes en Turquie : un peuple oublié — PAGE 10 : Henry Pouaille et la littérature prolétarienne — PAGE 11 : Notes de lecture, Arts plastiques, Programmes de Radio-Libertaire — PAGE 12 : Le Premier mai.

La modernité en marche Monsieur Guizot est de retour

CHIRAC est pressé de « rendre la liberté aux entreprises pour créer des emplois ». Comme chacun le sait, les patrons jusqu'à présent, gémissaient dans les fers. Une série de mesures s'imposaient donc : la loi d'habilitation, le collectif budgétaire, la dévaluation et quelques menues dispositions d'accompagnement susceptibles de « restaurer la confiance »...

La dévaluation a été une des toutes premières mesures prises (malgré l'hostilité des hauts fonctionnaires du Trésor). Elle était réclamée par les patrons. Elle ne constitue pas précisément une nouveauté : les socialistes ont dévalué à trois reprises. Pour les patrons il s'agit de rétablir la compétitivité de « nos » produits sur les marchés étrangers, surtout en Allemagne. Deux attitudes sont possibles : ou bien vendre au même prix (en francs), donc moins cher, en tablant sur une augmentation des ventes, ou augmenter les prix pour récupérer la différence et empocher tout de suite un bénéfice supplémentaire. Et l'on sait que tout capitaliste a une prédilection pour le court terme...

Confiance et libertés

Les importations, en revanche, surenchérent et, comme il n'y a pas de miracle, elles se répercuteront, au bout de quelque temps, sur les prix, d'où une compétitivité à nouveau mise à mal. Il n'y a pas de raison pour que ce petit jeu s'arrête... Une libération partielle du contrôle des changes accompagne la dévaluation. On doit pouvoir faire ce qu'on veut avec ses capitaux, non ? Y compris spéculer un peu, à l'occasion. C'est ça la vraie liberté. Même que les socialistes y avaient pensé et avaient

promis cette libération pour la fin de l'année.

L'essentiel, voyez-vous, c'est de restaurer un climat de confiance. Comment ? Mais c'est très simple... On supprime d'abord l'impôt sur les grandes fortunes (3,9 milliards). Certes il n'avait ruiné personne et l'augmentation des profits permise par la rigueur socialiste avait apporté quelques compensations, mais il pouvait apparaître, aux âmes sensibles, comme une intolérable persécution.

Pour vivre heureux, il faut parfois vivre caché. Il était donc bon de rétablir l'anonymat sur l'or. Il permet, entre autres facéties, de préparer une succession en faisant un pied de nez au fisc.

Dans ce souffle de liberté, nous n'aurions pas compris que l'on continue à persécuter les braves gens qui avaient placé leurs économies sur les bords du Léman. L'amnistie fiscale et douanière s'imposait, si l'on ose dire. D'ailleurs l'exemple n'avait-il pas été donné par le vénéré Antoine Pinay en 1952 et par le jeune Fabius en 1982 ? On efface tout, avec anonymat garanti et seulement une taxe de 10%, ce qui est presque pour rien compte tenu de ce que l'on peut gagner, de nos jours, grâce à de bons investissements. Apprécions la magnanimité du gouvernement car la loi, dans toute sa rigueur, prévoit des peines de prison et des amendes représentant plusieurs fois le montant des capitaux en cavale. Cependant d'aucuns se demandent s'il y aura beaucoup d'amateurs car la Suisse c'est tellement pépère...

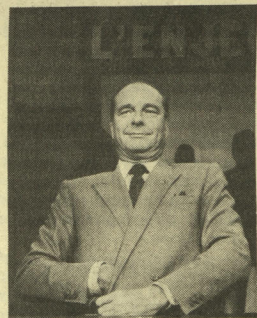
Toujours à propos de l'épargne, Juppé a annoncé une prochaine et inévitable baisse des intérêts d'épargne sur livret, car les taux sont supérieurs à celui espérer pour l'inflation cette année. C'est

intolérable : chacun sait que l'épargne a été instituée pour plumer les gens modestes. Conclusion : il vaut mieux être un gros fraudeur qu'un petit épargnant bêtement honnête...

Dans l'escarcelle des patrons

« Beaucoup aura en tout cas été fait pour les industriels et pas seulement depuis mars 1986 », écrit dans *Le Monde* un Alain Vernolhes qui ne veut pas que les patrons oublient la grandeur d'âme des socialistes. Bien sûr, et le gouvernement Chirac peut continuer sur la voie ainsi ouverte. Ainsi le taux des impôts sur les sociétés est-il ramené de 50 à 45%. La loi de finance rectificative du budget de 1986 prévoit quatre milliards pour l'emploi des jeunes. Pour l'essentiel, il s'agira d'exonérations fiscales directement compensées par le budget de l'Etat aux régimes sociaux et sans formalités, s'il vous plaît, à la charge des entreprises (l'exonération totale pour la formation en alternance et l'apprentissage est de 50% pendant un an après l'embauche).

Avec 1,8 milliards venant du budget du Travail, ce sera donc près de 6 milliards d'exonérations. Tant mieux si cela



permet de créer des emplois. Quelques dizaines de milliers peut-être et, comme le redoute la C.G.T., « sans garanti réelle de qualité et de durée ».

Pour financer ces dépenses supplémentaires, le collectif budgétaire prévoit... 2 000 suppressions d'emplois chez les fonctionnaires ! Et des économies grâce au blocage des salaires.

Comme il se doit Gattaz invite les patrons à ne pas faire de laxisme et à suivre l'exemple de l'Etat — patron en matière de politique salariale. Comme au temps de la rigueur mauroyiste ou fabusienne.

La suppression de l'autorisation de licenciement est toujours à l'ordre du jour, mais monsieur Seguin semble avancer à petits pas dans ce domaine. Certes, ladite autorisation n'a jamais empêché les licenciements. La mesure serait plutôt symbolique, pour faire plaisir à Gattaz-lapleureuse. Mais elle est mal vue de l'opinion et Bergeron redoute qu'elle ne trouble la paix sociale.

De l'eau dans la blanquette

Chirac est pressé, disions-nous. Mais il est des domaines

où il se hate lentement. Comme l'explique *Le Monde*, il a mis parfois de l'eau dans sa blanquette libérale. Par exemple sur la libération des prix : la droite l'avait promise immédiatement à sa clientèle industrielle et boutiquière. Elle sera partielle et très progressive, ce qu'avaient prévu les socialistes...

Le déficit budgétaire devait être réduit fortement et tout de suite. Il demeure pratiquement inchangé (près de 144 milliards) et l'Etat qui ne devait plus intervenir subventionnera encore Renault, la sidérurgie et les chantiers navals.

Prudence aussi en matière de « transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé », comme le prévoit la loi d'habilitation. Chirac et Balladur se donnent cinq ans pour l'application. « Les socialistes avaient ouvert la voie », remarque *Le Monde*, en acceptant la vente des filiales à des groupes privés et « le changement de majorité va accélérer un mouvement qui était progressif ». Mais l'accélération sera prudente car on nous explique qu'il est « préférable de privatiser chaque année moins d'entreprises, mais de les privatiser réellement ». On va donc privatiser surtout les plus juteuses.

Le Gros Quinquin qui, à l'Assemblée, a retrouvé ses accents de tribun populaire, voudrait nous faire oublier qu'il avait généreusement distribué 40 milliards aux anciens actionnaires pour que l'Etat, avec l'argent des contribuables, puisse requinquer ces entreprises à bout de souffle. Aujourd'hui, le redressement de Bull, Thomson, Pechiney, Rhône-Poulenc est remarquable. Loïc Le Floch-Prigent, P.-D.G. de Rhône-Poulenc, avec un beau sourire dans la barbe, nous annonce 2,3 milliards de profit en 1985. De quoi faire saliver les « investisseurs »...

En définitive, dans bien des domaines, on ne perçoit pas de solution de continuité entre la politique de la droite et celle de la gauche. Les socialistes avaient « réhabilité » l'entreprise, le profit. La seule différence, c'est que la droite peut y aller un peu plus franchement et crier aux riches : « Enrichissez-vous ! ». Comme M. Guizot le fit au XIX^e siècle. C'est le summum de la modernité.

SÉBASTIEN BASSON

Editorial

Le se passe dans notre monde des choses bien étranges. Des choses qui nous échappent. Je veux dire qui échappent au citoyen de base normal, celui qui prend ses informations à la télé et qui se demande qui va payer sa retraite, qui vote quand on lui demande de voter et qui part en vacances quand il fait beau. Des choses bizarres dans l'air du temps qui gâtent quand même un peu la digestion.

Ces choses-là ça s'appelle des bombes. Il y en a de toutes sortes. Des bricolées dans la cuisine avec une bouteille de gaz, des rigolotes jetées des avions qui se fragmentent en plein d'autres bébés bombes ou en petites billes très dures ou qui mettent le feu partout où ça peut brûler. Et fin du fin, la bombe atomique. Y'a juste à appuyer sur le bouton et tout le monde est vitrifié, pulvérisé ; les veinards pas morts sur le coup crèveront cancéreux à n'en plus pouvoir. Ces veinards, ça peut être justement ceux qui se demandaient qui allait payer les retraites.

Pour l'instant, les Libyens c'est la deuxième catégorie de bombes qu'ils ont reçu. En plein sommeil. Et même qu'on leur en a promis d'autres s'ils continuent à chatouiller Reagan. Tout le monde en a parlé et en parle encore. Tout le monde a la trouille.

Tout le monde ? Voire ! Il y a quelques courageux qui se sont rencontrés à La Haye la semaine dernière justement

pour en parler. Il y avait tout le gratin de ceux qui ont les bombes les plus jolies. Les ministres de l'Intérieur et de la Justice des principaux pays européens concernés par le problème du terrorisme. Les Etats-Unis, pas invités, sont quand même restés sous la table pour écouter. Il n'en est rien sorti. Il ne peut rien sortir d'efficace de ce type d'initiative. C'est au contraire un mauvais « remake » de la Convention d'espace judiciaire européen qui, appliqué comme on sait, visera désormais les terroristes internationaux.

La Libye, l'Iran et la Syrie n'ont pas été formellement condamnés comme l'auraient voulu les Etats-Unis et peut-être la Grande-Bretagne. Cette dernière voyant d'abord ses otages exécutés un par un au Liban. Mais, depuis Bobby Sands, que vaut pour la Thatcher la vie d'un homme. Le danger de ce type de raout mondain c'est surtout l'utilisation qui peut en être faite, ainsi que la paranoïa anti-libyenne voire anti-arabe qu'il risque de développer. L'expulsion des diplomates libyens des représentations européennes n'est qu'une première étape. Le concept de terrorisme est applicable à n'importe qui. C'est cette logique qui a tué Allende, c'est cette logique qui ratisse large dans les milieux d'extrême gauche. Ce sont les armes d'un même arsenal antisocial et antisubversif. Gageons que les libertaires sauront se méfier...

INTERVIEW « CHRONIQUE SYNDICALE »

Quel statut pour la S.N.C.F. ?

HUIT mille suppressions d'emplois ont été annoncées pour les métiers du rail qui sont encore compris dans le monopole de la S.N.C.F. Privatisation de ce qui est rentable et suppression de ce qui ne l'est pas semblent être les mots d'ordre de ceux qui se lancent à l'assaut de cette poire juteuse que constitue l'ensemble ferroviaire en France. Pour mieux saisir le problème, il nous a semblé intéressant de retranscrire un extrait d'une émission de Radio-Libertaire, « Chronique syndicale », où le tableau entre étatisation et privatisation est largement brossé. La seconde partie, la semaine prochaine, traitera de la façon dont les organisations syndicales sont intervenues et posera la question fondamentale : quel espoir de luttes pour les travailleurs ?

— « Chronique syndicale » : Tout d'abord, nous allons faire un peu l'histoire des anciens projets de la droite...

— Invité : Oui, mais pas depuis 99 ans !, non en fait 50 ans puisque la S.N.C.F. a été créée en 1936. En fait, pour dire quelles sont les modifications qui sont liées au retour de la droite au pouvoir gouvernemental, il faut voir avant 1981.

En 1978, il y avait des projets liés aux grandes tentatives de l'époque de formuler des restructurations par grandes branches industrielles. C'était la sidérurgie, l'imprimerie... Concernant la S.N.C.F., il y avait un rapport sur les transports terrestres qui était signé par Guillaumin, un homme qui venait du pétrole et qui prévoyait une restructuration radicale de la S.N.C.F. par éclatements.

A cette époque, ce rapport-là avait suscité de la part de tous ceux qui se rassemblaient autour d'une « perspective de changement » du type programme commun et les autres une réaction très vive. C'est à cette époque que

l'on a vu des organisations syndicales engager des actions unitaires pour réagir par rapport à ça. Cela étant dit, le rapport Guillaumin lui-même faisait suite à des projets qui étaient en cours d'élaboration depuis le début des années 70. Donc, ils ont pensé à ce moment qu'il était possible d'actualiser et de proposer un plan qui soit plus structuré dans le contexte de 1978.

On peut dire que la forte mobilisation et d'autres données techniques ont fait que le rapport Guillaumin n'a pas été suivi de changement radical. C'était la simple poursuite d'une politique de licenciements massifs. Il s'en est suivi une situation d'attente, jusqu'en 1980-1982, puisqu'en 1982 le bail S.N.C.F. finissait. Il y a eut un nouveau statut sous l'égide du ministre Fiterman qui a donné une mouture comparable à une société industrielle commerciale. Un rouage de l'Etat, mais en lui assignant une mission de rigueur commerciale, liée à la concurrence, etc. Ça c'est pour le tableau !

— C.S. : Question subsidiaire : est-ce que ce rapport Guillaumin n'était pas la suite logique de ce que nous avons pu constater depuis longtemps : suppression d'effectifs, diminution des kilomètres, des voies, voire suppression comme en province... Ce qui est utile et agréable pour les usagers, mais non rentable pour la S.N.C.F., devant être rayé de la carte.

— I. : L'objectif de Guillaumin était clair : accentuer la suppression des effectifs, considérant que le personnel revient cher, et, vis-à-vis de l'énorme infrastructure de la S.N.C.F. qu'il s'agit de maintenir, il fallait tailler dans le vif et poursuivre ce qui avait été fait dans les années 60 : fermer

les petites lignes jugées non rentables.

Mais là aussi, il y a eu une résistance très importante, à cette époque il y avait pas mal de comités d'usagers qui pesaient sur ce type de décisions. Cela a amené des situations locales où des élus ou autres ont été amenés à intervenir. L'utilité du chemin de fer était démontrée en tant que service public, pas en tant qu'opération commerciale. En fait, il y a eu peu à peu substitution. A la place du chemin de fer on a mis des lignes d'autocars, ça passe mieux, tout en promettant l'étude de projets de rentabilisation pour l'ancienne ligne S.N.C.F.

A l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, on l'attendait au pied du mur. Fiterman a changé cette politique de substitution en bloquant certaines fermetures. Cela a bien sûr été sensible surtout pour les initiés. Car, dans l'ensemble, le processus a continué.

Dans le cadre de la décentralisation, il se passe actuellement des choses importantes dans le conventionnement. C'est-à-dire que la S.N.C.F. devient l'interlocutrice des régions et négocie avec elles des conventionnements, des accords, qui comprennent l'intervention financière des uns et des autres en matière de maintien ou de mise en œuvre, suivant les cas, des liaisons ferroviaires. C'est très important pour la suite car actuellement c'est au sein de ces conventionnements que la S.N.C.F. va pouvoir remettre en question les lignes omnibus... c'est une des voies qui va aujourd'hui permettre à la S.N.C.F. de supprimer nombre de lignes.

— C.S. : Je ne suis pas sûr d'avoir tout saisi ! Dans le cadre de la régionalisation, il y a un désengagement de l'Etat, de la structure nationale S.N.C.F. qui met les régions devant leurs « responsabilités », en terme de coûts d'entretien de l'infrastructure, de l'entretien des lignes, etc.

— I. : C'est ça, la S.N.C.F. est une entreprise nationale qui a un monopole concernant le ferroviaire. A partir de là, dans le cadre de la décentralisation, il n'y a plus unique-



ment l'Etat qui intervient pour un certain nombre de lignes. Ce sont les lignes dites régionales, qui font principalement de l'omnibus.

Toujours dans le cadre de la régionalisation, il a été donné pouvoir de décision aux régions dans ce créneau-là d'activités de transport, tous modes confondus d'ailleurs. Il y a les grandes lignes où l'Etat intervient et les lignes intermédiaires soumises au contrôle des régions qui, elles, dans le cadre de leur budget, font petit à petit ce qu'elles veulent. Quand elles sont en face de la S.N.C.F., entreprise qui a le monopole, elles sont obligées de traiter avec, mais dans le cadre des conseils régionaux des transports, tout le monde est représenté...

— C.S. : C'est-à-dire que pour le réseau S.N.C.F. le mode de gestion serait identique à celui qui existe pour l'infrastructure routière avec les nationales, départementales... avec des cofinancements dans certains cas.

— I. : C'est-à-dire qu'il n'y a pas pour l'instant cessions d'infrastructures car le monopole reste, mais il y a contractualisation, avec des régions.

— C.S. : Et je crois pouvoir déduire de tout ça que ce nouveau mode de gestion des infrastructures va entraîner des « substitutions » de plus en plus importantes...

— I. : Ce qui est remarquable dans cette évolution, c'est que d'une part il y a eu des tentatives, avant la loi sur la décentralisation, de la S.N.C.F. de discuter avec les régions pour déclencher cer-

taines fermetures. En disant : si vous voulez maintenir ces lignes — nous, ça nous coûte cher en infrastructures et même en exploitation —, vous les prenez en charge !

Par exemple la ligne Nord/Pas-de-Calais où il y a eu un conventionnement avec des services, banlieue entre autres, financés par la région. La S.N.C.F. devenant prestataire de services et se faisant financer ce qu'elle réalise. On n'a pas encore vu de manière systématique du personnel qui ne serait plus S.N.C.F., mais qui serait du personnel de la région X ; le monopole reste ! Mais, par exemple, en banlieue parisienne, tout ce qui est fait dans les enceintes S.N.C.F. lié au transport régional est en contact avec la région et donne lieu à des compensations qui, d'ailleurs, habilement sont reprises sur les comptes dans le déficit ! Tout ce mode de gestion est pour les lignes à caractère régional.

— C.S. : On a évoqué les projets de la droite avant 1981, on pourrait peut-être se pencher sur ce que le ministre Fiterman a mis en place, ce qu'il a tenté de stopper... Tu as fait allusion à la transformation de la S.N.C.F., service public pur et simple, sans notion de rentabilité, à une S.N.C.F. qui serait une entreprise publique à caractère industriel et commercial...

— I. : C'est pas tout à fait cela, il faut distinguer le côté juridique et le côté idéologique. Tout dépend de ce que l'on pense de la S.N.C.F. !

en bref...en bref...

* Le C.A.P.-J. change d'adresse : 13, avenue Faiderbe, 93310 Le Pré-Saint-Gervais (tél. : 48.97.14.62).

* Le fanzine « Kanai » change lui aussi d'adresse. Pour le contacter : Centre de documentation « Rebelle », B.P. 771, 75123 Paris cedex 03.

Communiqué

La Fédération anarchiste s'élève contre la logique policière de ces derniers jours qui consiste à vouloir faire de tout militant révolutionnaire un « sympathisant en puissance d'Action directe ».

Rafle de militants, perquisitions, saisie de Radio-Mouvance, arrestations de journalistes coupables de faire leur métier... le pouvoir veut criminaliser sous prétexte de lutte antiterroriste tout individu combattant l'ordre établi.

La Fédération anarchiste se doit de rester solidaire de tous ceux qui seront victimes du délire sécuritaire du gouvernement.

Fédération anarchiste



(A suivre...)

PROCÈS DE BOBIGNY

Trois ans ferme pour l'assassin de Toufik

9 JUILLET 1983, 21 heures, La Courneuve. Pour fêter le Ramadan qui se termine et le 14 juillet qui s'annonce, cinq enfants jouent avec des pétards sur le trottoir du centre culturel municipal. Soudain, un sifflement retentit. Le plus jeune des enfants, Toufik Ouannes, âgé de neuf ans, se lève et se met à courir. Ses camarades le rattrapent. Toufik saigne abondamment de la région du cœur et meurt quelques minutes plus tard. Lors de l'autopsie, on retirera du corps un plomb tiré par une carabine à air comprimé.

Le 11 juillet, les flics perquisitionnent les appartements aux alentours. L'arme du crime est retrouvée chez René Aigueperse, la cinquantaine, contrôleur R.A.T.P., en compagnie d'un pistolet à air comprimé et d'une 22 long-rifle munie d'un silencieux. Après avoir nié, René Aigueperse finit par avouer qu'il est l'auteur du coup de feu.

Son procès s'est déroulé à la Cour d'assises de Bobigny les 21 et 22 avril derniers. Tous les témoins, principalement les camarades de Toufik, confirment les faits relatés ci-dessus, malgré les questions pièges posées à des adoles-

cents peu habitués à témoigner à la barre. Les avocats de la partie civile, représentant la famille de la victime, prouvent que René Aigueperse, pour atteindre Toufik, a tiré dans une position très inconfortable et que donc il avait la volonté de le toucher.

Face à cela, René Aigueperse reste de marbre. Pas même une trace d'émotion lorsque la famille de Toufik vient réclamer justice aux jurés (et non vengeance), accablée de douleur et de larmes. Il prétend qu'il a tiré pour faire du bruit et effrayer les enfants (sa carabine n'émet qu'un claquement léger) et non dans leur direction ! (Comment Toufik est-il mort ?) Il déclare que les enfants ont continué à jouer après le tir, qu'il n'a pas remarqué les importants secours arrivés pendant qu'il promenait son chien, et qu'il a appris la mort de Toufik à la télévision le lendemain. Il s'est dit que ça ne pouvait pas être lui car il croyait son arme inoffensive.

Malgré les faits établis et l'incohérence de ces déclarations, le procureur général ne retient pas l'accusation d'homicide volontaire, puisque l'accusé n'a pas tiré avec

sa 22 long-rifle ! La défense a, bien sûr, rappelé le passé irréprochable de l'accusé, son état cardiaque léger et l'enfer des grandes cités, qui ont conduit son client à craquer. Verdict : 5 ans de prison, dont deux avec sursis.

Le public, composé de jeunes immigrés comme la victime, a applaudi la décision par dérision. La peine est celle qu'on inflige en correctionnelle à ceux d'entre eux qui feraient une bêtise. La sœur de la victime a craqué et insulté les jurés. Les choses n'iront pas plus loin, plusieurs dizaines de C.R.S. étaient là. A La Courneuve, pas de nuit chaude non plus...

Sans tomber dans le piège du « même répression pour tous », on ne peut que constater le leurre que constitue l'espoir d'une même justice égale pour tous dans une société fondée sur l'inégalité sociale. Quant à l'efficacité dissuasive de ce genre de verdict : dimanche 20 avril, Joël Germain est mort d'une balle dans le ventre, tiré d'une fenêtre alors qu'il s'affairait autour d'une voiture sur le parking d'une H.L.M. de Lens.

LEE GORDON

La mort à crédit

Y a-t-il plus odieuse manifestation de la pollution par l'argent engendrée par la société marchande que celle qui exploite la mort et la douleur, qui provoque des pressions sans pudeur sur des familles désemparées et souvent désargentées, et qui se livre à un insidieux chantage à l'affection, comme si celle-ci était proportionnelle à la dépense exposée à l'occasion des obsèques d'un être cher ?

Assemblée nationale, groupe socialiste, juin 1980.

CINQ ans de législature et le vent de l'histoire a dégonflé ce qui n'était sans doute que des baudruches. Aujourd'hui, le pouvoir de l'argent règne toujours en maître dans un domaine où, plus que dans tout autre, le service public aurait dû l'emporter sur le profit commercial. Ainsi, les socialistes au pouvoir n'ont pas su ou n'ont pas voulu mettre un terme aux pratiques scandaleuses des croque-morts et autres charognards. Une lettre du candidat Mitterrand à la Fédération française de crémation (1) avait pourtant apporté une lueur d'espoir ; mais là comme ailleurs, le gouvernement socialiste a laissé derrière lui comme un parfum de trahison !

La loi accordant le monopole des funérailles aux communes a été promulguée en 1904. Depuis, les concessions accordées aux entrepreneurs privés ont abouti à une véritable privatisation du service funéraire. La complicité des élus a ainsi contribué à une exploitation sordide de la mort. Dernièrement encore, le *Canard enchaîné* révélait que la mairie de Paris avait fermé la fabrique municipale de cerueils dont elle avait la responsabilité, au bénéfice d'une importante société privée, les Pompes funèbres générales — filiale de la Lyonnaise des Eaux à laquelle Chirac vient par ailleurs d'accorder le fermage des Eaux pour une moitié de la ville de Paris. D'aucuns prétendent que ces décisions ont été prises parce que la mairie de Paris n'aurait rien à refuser au patron de cette même Lyonnaise des Eaux, Jérôme Monod, personnalité du R.P.R.

Certes, une réforme de la législation relative au service extérieur des pompes funèbres a bien été adoptée le 22 décembre 1985 par l'Assemblée nationale. Mais force est de constater que cette réforme renforce une fois de plus les pouvoirs réels des concessionnaires. On frémit par ailleurs à l'idée de l'interprétation qui risque d'être donnée par la droite aux textes d'application. Bref, si la naissance en France est gratuite et la maladie remboursée par la Sécurité sociale, la mort — dernière étape de l'existence — reste livrée à l'appétit vorace des commerçants.

Demain, pas plus qu'hier, le menuisier d'une commune « concédée » ne pourra fabriquer et fournir le cercueil dans lequel sera placé le corps de son père, de sa mère, de sa compagne ou de ses enfants décédés ; il devra payer le prix d'un cercueil équivalent à l'entreprise funéraire détenant le monopole. De même, en ce qui concerne l'artiste crématisiste qui souhaitera sculpter son urne afin qu'à son décès ses cendres y soient déposées ; cela ne pourra se faire qu'après que la famille ait recueilli les cendres dans une « urne monopolisée imposée », qu'il aura fallu préalablement payer !

Un brillant résultat donc pour le gouvernement socialiste ; un résultat de plus que les libertaires ne sont pas prêts à lui pardonner.

ERIC DUSSART
(Gr. de Lille)

(1) La Fédération française de crémation (81, rue Saint-Maur, 75011 Paris) milite contre le mercantilisme, pour une réforme de la législation au profit du secteur public et pour le développement de la crémation, mode de funérailles offrant de nombreux avantages sur le plan de l'hygiène et de l'urbanisme.

ANTIMILITARISME

Le lion s'emballe

NÉ il y a déjà quelques mois, le Comité de soutien aux réfractaires avait décidé de « frapper » fort ce samedi 19 avril afin d'affirmer son soutien à deux insoumis aujourd'hui encore sous les verrous et, à travers eux, d'exhiber le dynamisme et la détermination du mouvement antimilitariste parvenu, enfin, à une cohésion de dimension nationale.

Samedi dernier donc, une vingtaine de personnes a « pris d'assaut » le célèbre lion de Bartoldi, qui trône au centre de la place Denfert-Rochereau, sculpté en hommage à la défense nationale. L'objectif était de taille : il s'agissait en effet d'emballer le monument à l'aide d'un tissu jaune vif à la manière de Christo.

Après une première tentative « contrariée » par une police vigilante, les antimilitaristes ne désarmèrent pas : à 16 h, vingt personnes se précipitèrent vers le lion ; les uns montent dessus, les autres déplient une toile jaune de huit mètres sur dix cousue à la main avec amour une nuit sans lune. En quelques minutes, la toile est hissée sur l'animal, des cordes sont tendues autour de lui ; deux banderoles viennent garnir le socle de pierre, on peut y lire : « Libérez Sanchez et Poirier » ainsi que « Soutien aux réfractaires ». L'opération, ficelage compris, n'a pas duré plus de dix minutes. Dernier détail, le lion n'a pas bougé !

La police, étrangement nombreuse en ce samedi après-midi, n'a eu le temps que... de constater, de déballer la vénérable statue et d'embarquer huit innocentes personnes attachées au café

du coin (leur tort : être jeune (!) et regarder du mauvais côté...) : voilà de quoi rendre un petit noir bien amer.

Les emballeurs, pendant ce temps, ne chôchèrent pas : des photos furent prises, développées puis reproduites, radios et télé furent informées. Le lendemain matin, ce fut le tour des quotidiens.

Emballage réussi donc, ainsi que sa couverture médiatique puisque cinq grands quotidiens passaient photo et texte informatif le lundi matin.

Que retenir de cette action spectaculaire ? D'abord, qu'il existe aujourd'hui une volonté commune exhibée par différents groupes antimilitaristes d'organiser des soutiens et de les promouvoir par des actions menées ensemble. Il est en effet nécessaire de souligner, grâce à cette action pleinement réussie, l'excellente cohésion des groupes présents. Ainsi peut-on voir dans une même action l'Union pacifiste, le Mouvement des objecteurs de conscience, le C.A.I.O., etc. Tous ayant fourni un travail d'organisation et de réalisation qui permit la réussite de l'emballage.

Deuxième leçon, la volonté affichée de « faire souffler » le vent de la révolte, et cela, par des actions hautes en symboles. Dans cette période de répression, il s'agit aujourd'hui, à travers Sanchez et Poirier, d'entretenir une dynamique de lutte commune.

Gageons que cette action, menée au son de « déballez les réfractaires, nous déballeurons le lion », ouvre sur un avenir où la lutte antimilitariste retrouvera son dynamisme d'antan, développé aujourd'hui par cette dimension nationale commune que la Coordination de soutien aux réfractaires a su et saura insuffler. Aux dernières nouvelles, le lion aura hoché la tête... pour approuver, dit-on !

PIERRE DUMESNIL
(Pour la C.S.R.)



Bruno Poirier : objecteur de conscience dont le statut a été refusé pour « mauvaise formulation ». Condamné à 160 jours de T.I.G., il est aux arrêts de rigueur depuis le 26 mars.

Bruno Sanchez : jeune ouvrier de Bayonne condamné par défaut à Dijon à 6 mois ferme pour insoumission en février, il a écopé de 8 mois supplémentaires pour refus d'obéissance... du jamais vu ! Bruno est passé en appel le 28 avril au tribunal de Versailles. A suivre...

Pour assurer l'indépendance du « Monde libertaire », souscrivez...

LIEUX DE VIE

Continuons le combat !

UN arrière-goût de sang dans la bouche ; celui noir et épais de la défaite et de l'accablement ; les jambes qui bredouillent ; la vue qui s'embrume... les lieux de vie ont accusé le coup après la condamnation de Claude Sigala, R. Cortès par la 10^e chambre correctionnelle de Paris.

Il faut dire que le coup était rude. Rude d'épuisement pour tous ceux qui, pendant des mois, ont arpenté le ring judiciaire en tous sens ! Rude d'effritement pour une image de marque médiatisée de haine et de mauvaise foi !

Mais perdre une bataille n'est pas perdre la guerre. Des « traces d'ombre » n'ont jamais empêché une « bâtisse d'être » de devenir. Et aujourd'hui, les lieux de vie resserrés les rangs pour, la révolte au cœur et l'espoir au regard, repartir à l'assaut des morgues glacées du Vieux Monde.

Les 26 et 27 avril, ils vont se réunir pour préparer la suite judiciaire à donner (appel, cassation) à ce procès inique et pour se réfléchir, fantassins res-

plendissants d'une alternative en marche vers l'autogestion généralisée.

Deux textes, l'un du Collectif réseau alternatif et l'autre de Claude Sigala, préparent à cette réunion. Nous vous en faisons part, comme nous vous ferons part des résultats de cette rencontre.

Ce n'est qu'un début, le combat contre l'enfermement, l'aliénation, la désintégration, l'humiliation, l'oppression, l'exploitation... continue.

J.-M. RAYNAUD

Le C.R.A. répond au verdict

CONTENU général des attendus prononcés le 6 mars 1986 par la 10^e chambre correctionnelle de Paris (à ce jour, personne — ni les avocats ni les inculpés — n'a réussi à obtenir la copie des attendus précis du verdict) :

- le rapport de la commission sur la sexualité aux états généraux des lieux de vie en 1982 ;
- une phrase extraite de *Hé !... mouvances* (éditions du C.R.A., janvier 1982) : « Pour moi, tout est possible entre deux individus quel que soit l'âge ou le sexe », signé Oscar ;
- la pratique du refus de tout contrôle et de tout agrément.

Compte tenu de ces trois attendus, le tribunal en déduit : le règne de la permissivité au Coral et que les témoignages de trois des cinq jeunes cités par l'accusation sont crédibles.

Notre analyse

A propos des états généraux (voir « Transitions » n°10, revue de l'A.S.E.P.S.L.), comment peut-on faire endosser à Claude ou à Roger la responsabilité de ce qui a été dit au cours d'un débat libre en février 1982. A ces états généraux participaient plus de deux cents personnes dont des représentants de la D.D.A.S.S., de la justice, du ministère des Affaires sociales, de la police. Il est évident que dans une telle réunion tous les participants, y compris les officiels, sont également responsables de ce qui a été débattu et conclu.

Il faudrait tout de même s'interroger sur la fidélité de la retranscription qu'a pu en faire J.-C. Krieff (le dénonciateur initial) qui était pour l'occasion secrétaire de ladite commission, incriminée aujourd'hui quatre ans après !

Sur le délit d'opinion. Cette phrase signée Oscar et non Sigala, Cortès, Bardy ou Lanez a été extraite du livre *Hé !... mouvances*, ouvrage collectif tiré à 7 000 exemplaires de 300 pages, épuisé aujourd'hui. Cette phrase, tout le C.R.A. la revendique et signale que sortie de son contexte, elle perd tout son caractère et porte à toute interprétation perverse.

Rappelons que *Hé !... mouvances* a été soumis aux dispositions légales d'édition et qu'aucune poursuite n'a jamais été engagée contre cette phrase.

Le non-contrôle et le refus de l'agrément. Le Coral comme le C.R.A. s'est prononcé dès sa

naissance contre un agrément qui détruit l'originalité des lieux de vie, mais il préconise et exige souvent un contrôle ou plutôt un suivi humain de la part des personnes qui ont un lien direct avec le vécu de l'enfant. L'administration, elle, attend des permanents de lieu de vie des ragots du genre dossiers de synthèse à seule fin d'étiqueter les enfants. Le C.R.A. refuse catégoriquement de se prêter à cette forme de persiflage servile. Parallèlement, on peut voir que les assistants maternels ne sont soumis qu'à un contrôle bureaucratique qui nie souvent la réalité des enfants par des décisions arbitraires.

La permissivité. A l'appui des trois points précédents, la justice conclut à la pratique d'une certaine permissivité, l'assimilant d'office à un délit.

Comment dans ce cas plus d'une vingtaine de juges des enfants qui, en toute connaissance de cause, ont envoyé des jeunes dans ces lieux permissifs, ne seraient-ils pas eux aussi poursuivis pour permissivité ?

Qu'est-ce que la permissivité dans les lieux de vie ? N'est-elle pas relative au caractère de chaque lieu ? Chaque lieu n'a-t-il pas ses lois internes qui évoluent en fonction du temps, des individus, et qui correspondent à une réalité directe ?

Le C.R.A. ne croit pas aux vertus de la punition systématique, à plus forte raison pour des jeunes dont l'histoire reflète l'échec flagrant de cette forme de pédagogie.

S'il est question de permissivité, il nous faut dénoncer le laxisme chronique dont ont fait preuve justice et police, dans la conduite de l'instruction, à l'égard des témoins et des inculpés.

Le C.R.A. s'est toujours réclamé d'un nouveau courant alternatif comprenant la préservation du droit à la différence. Roger, Jeannot, Claude ont été condamnés en tant qu'ayant droit ou jouissant d'autorité. Ils ont été jugés comme de mauvais pères tandis que Marie a reçu l'aérosole de « bonne mère ». En punissant Roger, Jeannot, Claude, Jean-Pierre pense-t-on abolir la permissivité ? C'est ce que veut la justice en induisant la peur et l'intériorisation qui conduit à la torture morale.

Les témoignages « à charge ». A partir de ce climat fabriqué de toutes pièces, les témoignages des enfants sont décrétés crédibles. Or on a vu ces

enfants, qui s'expriment difficilement, répéter par cœur des phrases ingurgitées trois ans plus tôt derrière la carotte et le bâton. Bravo Pavlov !

Pourquoi les journaux n'ont-ils pas tirés à la une la rétractation spectaculaire de Régis ? Il avoue à la barre que toutes ses déclarations étaient fausses et

qu'elles lui avaient été dictées, arrachées au bout d'un interminable interrogatoire.

Alors ? La justice se dévoile en condamnant une pédagogie anti-autoritaire par l'intermédiaire d'individus. Le verdict bafoue tous les très nombreux témoignages qu'a pu présenter la défense à propos de la prati-

que éducative du Coral. Le verdict se réduit à un procès d'opinion. Nous n'admettons jamais un tel abus et une telle supercherie. Nous sommes déterminés plus que jamais à accompagner les inculpés jusqu'à leur réhabilitation totale (appel, cassation...). Collectif réseau alternatif



Analyse succincte

SUITE au procès du Coral. L'analyse est claire face à la justice et au pouvoir. Elle est claire quant à l'historique et à la démarche des lieux de vie. Il y manque une dimension politique : celle de la tentative.

Ce qu'il y a de plus radical dans notre manière d'être n'est pas dans l'apparence d'une permissivité qui couvrirait tel ou tel délit. Il n'est pas non plus dans une reconnaissance de la pédophilie qui a été la pierre de touche de ce procès. Il est, faut-il le répéter, dans l'acceptation de la différence avec pour moyen une possibilité transitionnelle dans un espace de « vivre avec » et de liberté.

Ce lieu transitionnel imposé comme un instrument social a été perçu rapidement comme subversif. D'abord parce qu'il se situe hors de la spécialisation institutionnelle et administrative traditionnelle. En effet, il utilise les éléments naturels et d'un point de vue économique il s'impose sur un autre modèle que « production/consommation » et « intégration/normalisation », en essayant par des moyens communautaires une tentative autogérée. De plus, et surtout, il prend en compte des histoires de vie, d'amour, de désir, de conflits.

En résumé, il s'intéresse d'abord à l'identité et non à la normalisation ; à ce que l'individu ne se désintègre pas plutôt qu'à son intégration. Le crime est là !

Nous avons connu et reconnu des personnes comme Lanez, Labaume, Bardy, Cortès dans leur identité et leur différence, et à partir de cette reconnaissance ils ont pu chacun agir un trajet selon leurs désirs et leurs limites. Quoiqu'en pense la loi, les limites de la loi ont été posées constamment, débattues et critiquées. Mais que je sache, chacun est responsable de ses actes et j'entends bien que chacun le reste.

L'autre délit qui nous vaut aujourd'hui cette répression acharnée c'est d'avoir écrit et théorisé clairement ces pratiques dans plusieurs livres : *La peste gagne le grand psy* (1978), *Visiblement je vous aime* (1980), *Hé !... mouvances* (1981) et *Multiplicités* (1983).

La conclusion est évidente : nous avons posé une alternative qui se permet de mettre en place, par un système communautaire autogéré et transitionnel, des lieux de vie qui accueillent des sujets dont le comportement remet en cause l'ordre social. Dans cette tentative, ce comportement est accepté, reconnu, identifié non pas comme négatif, ayant

nécessité de soins, d'étiquetage, d'enfermement et de spécialistes mais comme existentiel dans sa réalité parfois difficile mais concrète de s'exprimer et de vivre autrement et librement.

Cette revendication de la différence acceptée est intolérable pour l'institution régnante au service de tous les pouvoirs en place. Elle remet en question fondamentalement l'ordre établi et l'idéologie dominante.

Le dernier point qui explique la répression du Coral, c'est que je suis le porte-parole, la transition pratique de cette alternative qui est devenue malgré la marginalisation imposée une référence ; une référence dans le champ social, donc politique. Saisir cette référence, la trainer dans la boue, mettre en prison ceux qui en symbolisent la réussite, reste la logique répétitive de tout pouvoir.

Il nous semble possible de lutter par l'expression, l'information, la continuité dans l'agir. Nous avons perdu une bataille, mais nous résistons car la guerre, déclenchée en face à l'aide d'une artillerie lourde, ne peut éliminer l'essence même de notre tentative. Il est une fois, les lieux de vie du C.R.A. au présent. Nous sommes désormais en état de résistance.

CLAUDE SIGALA

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Conséquences du néo-colonialisme atomique (suite)

LA semaine dernière, Jad a commencé à nous brosser le sombre tableau de la situation de la Polynésie. Il finit aujourd'hui de dresser le triste bilan de l'occupation française dans le Pacifique et des conséquences des essais nucléaires.

La rédaction

COMBIEN de temps faudra-t-il à la radioactivité enfermée dans le sous-sol en basalte pour parvenir jusqu'à la mer libre ? Les militaires du Centre d'expérimentation du Pacifique (C.E.P.) prétendent, eux, qu'il ne peut y avoir de migration radioactive avant 500 ou 1 500 ans. Sachant que la durée de vie du plutonium est de 24 000 ans et celle des transuraniens de 100 000 ans, il y a de quoi inquiéter les Polynésiens de demain. D'autant plus que pour eux la contamination n'est pas une menace seulement dans le futur, mais déjà une réalité avec laquelle ils doivent vivre chaque jour.

Mururoa cancer du Pacifique

Quarante cas de cancer par an, 261 évacuations sanitaires et 22 décès enregistrés en 1985 : c'est là un triste bilan. Parmi ces malades, huit Polynésiens sont morts à La Pitié (service de cardiologie) et neuf autres au Val-de-Grâce (service de radiologie).

Il y a en permanence une moyenne de cinquante malades polynésiens transportés (« déportés ») à Paris pour y être traités. Leur cas « spécial » nécessite ce transfert, alors qu'avant l'utilisation du territoire polynésien pour les expériences atomiques, l'hôpital de Mamao à Tahiti faisait amplement l'affaire pour traiter les infections courantes locales — qui continuent d'ailleurs d'y être traitées. Ces « déportations » de malades ne sont dues qu'à l'apparition de symptômes nouveaux en rapport avec la contamination atomique, bien qu'on s'efforce de nous convaincre du contraire.

Il serait grand temps de mettre un terme à ce génocide de Polynésiens sacrifiés pour, prétendument, défendre les Français. En effet, sommes-nous réellement protégés par l'arsenal atomique ? Au-delà de toutes louables considérations humanitaires et pacifistes, il convient de s'interroger sur la réelle protection assurée par un arsenal menaçant tout éventuel agresseur.

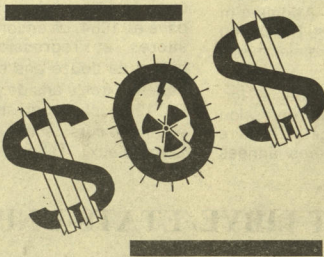
Ce dernier (l'U.R.S.S., bien évidemment) n'a-t-il pas les moyens de le détruire avant même que nous ne puissions répliquer ? Et quand bien même nous riposterions, nous ne pourrions détruite tout au plus qu'un dixième des forces de l'adversaire, ce qui lui laisserait amplement de quoi nous anéantir totalement. Jolie stratégie en vérité, qui ne rassure que les imbéciles et permet, en attendant, aux actionnaires de l'armement atomique et à leurs larbins de s'en foutre plein les poches. Qui donc osera dénoncer nommément ceux auxquels tout cela profite ?... Les actionnaires du C.E.P., du C.E.A., de la C.O.G.E.M.A., de Pechiney/Ugine-Kuhlmann, de Mokta, Imetal, C.F.M.U., C.O.M.U.F., Minatome, Cominak, So-mair, Urang Esell, Schaft, Agip, etc.

Omniprésence du C.E.P. et conséquences de celle-ci

Par sa seule présence, le Centre d'expérimentation du Pacifique, avec son important effectif militaire, adminis-

tratif et financier qu'il nécessite, déséquilibre et contribue amplement à l'anéantissement des structures sociales, économiques et culturelles du peuple polynésien ; faisant apparaître chômage, bidonvilles, délinquance et prostitution qui ne cessent de se développer depuis son implantation.

De plus, n'oublions pas que la moitié de la population a moins de 15 ans et subit toujours un enseignement colonialiste absolument inadapté aux réelles nécessités de connaissance des Polynésiens, dont on retarde ainsi l'accession à l'indépendance pour mieux pouvoir poursuivre les expériences chez eux. Ce colonialisme attardé fait que le code du travail y est encore inexistant et qu'on perpétue là-bas une justice



répressive, de type colonial, depuis longtemps périmée en métropole.

Et puis, surtout, n'oublions pas de dire combien les tests atomiques, poursuivis à Mururoa depuis 1966, condamnent par eux-mêmes l'environnement écologique de cette région à des perturbations multiples qui détériorent, entre autres, la santé des populations locales et portent atteintes, irréversiblement, à leur patrimoine biologique.

Répression de la contestation

Rappelons l'emprisonnement et le long exil de feu Pouvanaa, leader indépendantiste polynésien. Puis de son neveu Charlie Ching et de bien d'autres, encore emprisonnés actuellement, et dont le seul crime est de s'opposer à la poursuite des essais dans leur pays.

Rappelons également la sauvage répression de la révolte des prisonniers de Nuutania (prison de Tahiti) où, après avoir maîtrisé leur gardiens, les prisonniers plutôt que de s'enfuir préférèrent s'installer sur le toit de la prison pour y déployer des banderoles de leur confection et crier des slogans demandant l'arrêt des essais atomiques et l'indépendance de leur pays.

Des mesures ont été prises pour éviter toute récurrence de semblables « aventures ». La contestation des essais n'en continue pas moins, renforcée de l'extérieur par la pression des populations de pays avoisinants et par des actions de solidarité venant d'organisations comme Greenpeace (qui enverraient dans les eaux proches de Mururoa des navires de protestation).

Cette contestation commune contribua beaucoup à faire arrêter les essais dans l'atmosphère à partir de 1974. Mais les expériences ne cessèrent pas pour autant. On changea simplement de technique. Les essais devinrent souterrains et publicitairement décrétés, dès lors, sans aucun danger (ce qui est évidemment faux !).

Mais revenons à la contestation, pour signaler la permanence de sa répression. Il suffit pour cela de rappeler l'affaire du plastiquage du bateau de Greenpeace l'été dernier.

De la bouche de Tahitiens qui devaient prendre part à l'opération, ce bateau de Greenpeace fut coulé par les services secrets français essentiellement parce qu'il devait permettre le débarquement de pirogues chargées de Polynésiens contestataires sur Mururoa. Voilà ce qu'aucun journal n'a encore osé révéler pour le moment. Il importe pourtant que l'on connaisse cette cause. Elle permet de s'interroger sur les tractations, éventuelles, entre Greenpeace et le gouvernement pour que ne soit pas repris ce projet, pourtant aussi important que symbolique, par la suite.

Là encore, un homme en est mort. Mais c'est sur le sort de ceux qui ont contribué à son assassinat qu'on pleure. Pauvres agents secrets, victimes du devoir ! Au fait, les coupables devaient être punis, quel que soit leur fonction, paraît-il ? Qu'attend-on pour le faire ! La disgrâce, oh ! combien temporaire, de Charles Henu (il a été récemment décoré de la Légion d'honneur !), qui a ordonné un sabotage ne coûtant par chance que la vie à un seul homme (alors qu'une dizaine de personnes étaient menacées à quelques minutes près), est donc la punition exemplaire annoncée.

Décidément, la vie d'un pacifiste ne coûte pas bien cher face aux intérêts « supérieurs » de l'Etat et de l'armée. Il faut s'attendre en conséquence à d'autres assassinats de pacifistes. L'absence de sanctions (1) dans ce genre de crime ne peut qu'encourager les tueurs des services secrets français. Voilà qu'on les décore en plus pour services rendus à la patrie. Si ce n'est pas de l'incitation au meurtre ça, qu'est-ce que c'est ?

Est-il possible d'espérer la fin des essais ?

En 1974, ce n'est qu'après d'importantes manifestations à Tahiti par les Tahitiens eux-mêmes, coordonnées

avec les actions de Greenpeace et celles des mouvements antinucléaires des pays étrangers, faisant pression sur leurs gouvernements respectifs, pour boycotter les essais atmosphériques de Mururoa que le gouvernement français fut contraint de les abandonner.

Nous n'y arriverons pas autrement avec les essais souterrains. Il importe que nous agissions tous ensemble pour y parvenir. D'où la nécessité d'actions concertées, particulièrement pour ce 20^e anniversaire du début des essais en Polynésie.

Avec l'approbation des Polynésiens eux-mêmes (qui le réclament dans une lettre ouverte signée par bon nombre d'entre eux, notamment par Oscar Temaru leader du Front de libération polynésien) et l'aide locale, nationale et internationale de tous les individus et organisations intéressés, je propose de donner à ce 20^e anniversaire l'importance d'un événement mondial déterminant pour obtenir l'arrêt des essais atomiques en Polynésie.

Afin d'assurer le succès de ces actions concertées pendant le premier week-end de juillet 1986 (voir encadré de la même page), il est urgent que tous ceux qui veulent m'aider plus activement à informer, sensibiliser et mobiliser le public pour obtenir l'arrêt des essais atomiques en Polynésie, m'apportent leur soutien dès maintenant pour l'organisation et la publicité de cette campagne (2).

Il importe de montrer aux Polynésiens qu'un bon nombre d'entre nous sont solidaires de leur lutte pour l'arrêt des essais atomiques sur leur territoire. L'audience rencontrée par cette campagne internationale d'actions concertées leur permettra en effet de mesurer le poids de cette solidarité. Je compte sur vous tous pour ne pas les décevoir.

JAD

(1) En tant qu'anarchistes, nous ne pouvons suivre notre ami Jad sur ce chemin. D'une part, dire que l'« absence de sanctions » ne peut qu'encourager les tueurs », même sur ce terrain-là, c'est reconnaître l'exemplarité de la peine. D'autre part, comment peut-on espérer qu'un Etat qui ordonne un crime puisse par ailleurs faire condamner les responsables de celui-ci, c'est tomber dans l'illusion démocratique. (N.d.R.)

(2) Pour tous contacts : Jad, Apt. 88, 6, rue du Champ-de-Mars, 76000 Rouen.



A Paris, sur le Champ-de-Mars, les 4,5 et 6 juillet 1986 :

- Un festival « S.O.S. Tahiti » sur le thème de « L'art contre l'apocalypse nucléaire en Polynésie... et ailleurs ».
- Trois jours de festival gratuit avec plus de 100 artistes divers qui pourront montrer à leur solidarité avec le peuple polynésien luttant pour l'arrêt des essais atomiques. Oeuvres et stands d'artistes et d'organisations de toutes sortes y présenteront un vaste panorama d'expression contestataire. Cinquante artistes de la scène se succéderont bénévolement, offrant un concert unique de textes et de chansons engagés.
- Une manifestation conduite par mes tableaux (dont ceux de tête seront portés par des Polynésiens) samedi 5 juillet 1986 dans les rues du centre de Paris et sur les Champs-Élysées,

comme cela eut lieu déjà à Tahiti, Sydney, Hiroshima, New York, Montréal, Milan, Bruxelles et, en France à Montpellier, Agen, Rouen, Strasbourg (prochainement, au printemps, à Bordeaux, Toulouse, Marseille et Lyon).

A l'étranger, devant les ambassades de France : des manifestations et rassemblements avec les organisations internationales, dont celles qui m'ont aidé durant ma tournée, afin de renforcer par ces actions locales menées au même moment l'impact du festival et de la manifestation de Paris.

A Tahiti, en pleine fête du juillet tahitien : une manifestation, un rassemblement et des actions diverses en coordination avec les organisations polynésiennes soucieuses de faire écho, à leur manière, à ces actions de solidarité internationale envers leur pays.

Maroc Dictature et répression

La dictature d'Hassan II repose principalement sur l'aide américaine et française : ces deux pays doivent au Maroc une source de matières premières non négligeable et y écoulent une quantité de produits industriels.

A l'intérieur du pays, Hassan II est soutenu par les ex-féodaux, ainsi que par la grande et moyenne bourgeoisie. Le régime tolère aussi une opposition muette, voire servile, suffisamment « assagie » pour siéger au Parlement et ne plus critiquer aucune des décisions importantes de la monarchie absolue.

L'opposition officielle, qui réclame principalement la baisse du chômage et l'augmentation des salaires ne risque pas la répression. En revanche, l'opposition clandestine subissant quotidiennement les arrestations, les tortures, les assassinats de la police politique, dénonce avant tout la propagande du régime pour un nouveau Maroc « développé » (avec le

concours des Etats-Unis), « démocratique », vivant dans la « paix sociale » assurée par le système parlementaire. Bref, la continuation de l'exploitation et de la misère sous une façade nouvelle.

L'opposition clandestine lutte également pour l'autodétermination du peuple Saharoui. Depuis l'annexion du Sahara par le Maroc, lors de la « Marche verte » de 350 000 Marocains en 1976, cette région est entrée en rébellion. Le régime d'Hassan II espère détourner le mécontentement populaire sur le thème nationaliste du « Sahara marocain ».

7,5% de l'économie marocaine repose sur l'agriculture, les terres appartiennent aux ex-féodaux, la « noblesse » du pays, et les travailleurs agricoles sont, pour 80% d'entre eux, des femmes et des enfants, main-d'œuvre plus docile et que l'on paye moins cher. Les salaires suffisent tout juste à survivre dans la misère. En outre, ils sont

payés par quinzaine. Cela permet au propriétaire de ne pas payer les ouvriers pendant les périodes d'intempéries. Les familles paysannes comptent généralement beaucoup d'enfants et la femme marocaine subit la double exploitation du mari et du patron.

La situation dans les villes ne vaut guère mieux. Mal payés dans les usines souvent américaines ou françaises, les prolétaires subissent de surcroît un taux de chômage énorme. Contrairement aux paysans, les ouvriers sont syndiqués. Mais les trois organisations officielles prennent soin de ne pas heurter le régime. Signalons toutefois la grève de 3 000 ouvriers du phosphate, qui dure encore. Cette grève doit déplaire souverainement à Abdelkarim Lomrani, P.-D.G du Bureau du phosphate et... Premier ministre.

Depuis l'indépendance formelle du Maroc, la répression n'a guère changé. L'histoire des trente dernières années

n'est qu'une succession de révoltes réprimées par des massacres. La prison centrale de Kinitra et le centre de torture clandestin de Derb Moulay Cherif, construit par les Français, sont aujourd'hui remplis d'opposants à la monarchie.

Dès 1957, la région du Rif s'est révoltée. Le prince Hassan II a pris la tête de la répression et s'est servi du massacre des Riffins comme d'un piedestal pour devenir roi. En 1965, s'est produit le premier soulèvement populaire à Casa. L'« ordre » revenu, les condamnations à perpétuité ou à mort sont tombées en rafales.

En 1981, une nouvelle révolte populaire éclate à Casa et s'étend dans tout le pays en 1984. Là encore, massacres et répression (un enfant de douze ans est condamné à treize ans de prison). En 1985, plusieurs étudiants et ingénieurs sont arrêtés. L'un d'eux, Tahani Amine,

meurt sous la torture en novembre dernier.

De fait, une nouvelle vague de répression a commencé et a débouché sur l'arrestation de quinze militants d'associations culturelles (en janvier), puis celle de trente et un opposants politiques dont le procès s'est ouvert le 3 février dernier. Ces militants ont déjà subi la torture durant plusieurs semaines dans les « centres spécialisés » clandestins et ils ne sont pas au bout de leur peine car ils viennent d'être condamnés, sauf un, à des peines allant de six mois à vingt ans. De plus, il ne se passe pas de manifestations au Maroc sans que la police intervienne durement et arrête des militants.

Devant la répression féroce qui s'abat actuellement sur les opposants politiques et les mouvements populaires, les opposants au régime tentent d'alerter l'opinion internationale afin de développer le soutien.

GRUPE DE TOURS

A PROPOS DU CONFLIT LIBYE/ETATS-UNIS

Le terrorisme arme de guerre moderne

Le conflit Libye/Etats-Unis et les récents bombardements américains de Tripoli et Benghazi nous offrent une excellente illustration de cette forme de guerre moderne qu'est la guerre subversive. Il ne s'agit plus de l'affrontement massif d'armées nationales sur un terrain plus ou moins circonscrit, mais d'opérations terroristes menées par des groupes réduits dans des lieux très diversifiés.

Il faut s'appeler Jean-Louis Debré (1) pour constater en 1986 qu'« en France, on n'a pas encore pris assez conscience que le terrorisme c'est la guerre moderne dans laquelle s'affrontent un certain nombre de nations et qu'il faut donc se donner tous les moyens pour gagner cette guerre ». Dès 1961, le colonel Roger Trinquier (un spécialiste de la guerre subversive s'il en est) écrivait : « Le terrorisme n'est plus le fait de quelques individus agissant individuellement ; il est devenu une arme de guerre, soutenu par une organisation de guerre pour atteindre des buts de guerre. (...) Arme bon marché, mais d'une redoutable efficacité, ne demandant que des effectifs et des moyens très réduits, en fonction du but visé, il (le terrorisme) est devenu l'arme des faibles contre les Etats puissants » (2).

Les Etats occidentaux peuvent y répondre de deux façons très différentes. Soit par une opération militaire, tel ce raid américain de conception assez classique malgré ses raffinements électroniques (guidage des bombes par rayon laser, pilotage automatique des F. 111 s'adaptant au relief du sol, équipement de brouillage...). Ou bien par les moyens-mêmes de la guerre subversive : désinformation, attentats, opérations « Homo » (pour homicide), etc. Cette méthode, visant à déstabiliser un gouvernement, fut tentée au moins à deux reprises (été 1977, début 1980) par le S.D.E.C.E. (maintenant D.G.S.E.) français pour « neutraliser » Kadhafi.

Et l'on peut se demander si certains pays européens n'envisagent pas de renouer avec de vieilles habitudes lorsqu'on lit de telles déclarations : « A cette guerre sans nom, sans champ de bataille, qui ne s'attaque qu'aux innocents, nous allons répondre par la guerre » (France-Soir du 12 avril), « Pour lutter contre le terrorisme, tous les moyens sont bons. Sans exception » (Jean-Louis Debré).

L'équilibre de la terreur et l'arsenal nucléaire disponible de part et d'autre ont profondément modifié le visage de la guerre. Les nations se livrent maintenant, essentiellement, à une guerre subversive. Un conflit

doit être, d'autre part, limité dans le temps ou l'espace et ne pas entraîner une confrontation mondiale ou entre l'Est et l'Ouest. Dans le cas du raid américain, malgré les prises de position vigoureuses après l'action, l'U.R.S.S. a poliment déplacé deux de ses navires qui étaient dans les eaux libyennes peu de temps avant l'intervention américaine et n'a pas « pu » avertir son allié. (Peut-être a-t-elle même vu avec une certaine satisfaction ce coup sur les doigts d'un partenaire quelque peu fantasque : opération limitée qui ne pouvait que ramener au bercail un élève un peu indépendant.)

Il est exact que la Libye mène une guerre subversive en entretenant, armant et fournissant un appui logistique à des groupes terroristes qui sont plus ou moins dépendant de leur protecteur. Elle n'est pas, de toute façon, le seul Etat à se livrer à cette sorte d'exercice : n'oublions pas l'Iran et la Syrie par exemple. Mais ça



les Etats-Unis ne l'ignorent pas et le savent depuis longtemps. Pourquoi alors ce raid, dont l'impact militaire est assez léger et provisoire, tandis que les risques de renforcer la position du colonel Kadhafi (aussi bien intérieure qu'internationale) demeurent bien importants ? Pourquoi la C.I.A. ne fut-elle pas chargée d'une opération de guerre subversive ?

La réponse, me semble-t-il, tient au fait qu'une opération de ce genre, bien qu'efficace, n'a pas en revanche l'impact spectaculaire et médiatique qui était recherché. Reagan a, en effet, voulu montrer sur la scène internationale la puissance militaire américaine et ainsi avancer quelques pions pour marquer provisoirement les limites à ne pas franchir. De plus, cette opération pouvait permettre de « mouiller » les Européens et tenter de les rassembler derrière la bannière étoilée. Et si l'unité ne se faisait pas, cela démontrait par ailleurs que les Etats-Unis pouvaient se passer de tout acquiescement européen. Mais surtout, il fallait satisfaire l'opinion publique américaine qui réclamait une riposte. Le complexe vietnamien est bien oublié et l'exaltation des valeurs nationalistes et patriotiques va bon train aux Etats-Unis. Les Américains retrouvent avec Reagan la bonne conscience et le sentiment naïf de leur bon droit à jouer les gendarmes du monde « libre ».

Quels enseignements devons-nous tirer de ces derniers événements ? En premier lieu que le monde actuel est en guerre : sachez-le, bien qu'aucune mobilisation générale n'ait eu lieu. Il s'agit d'une forme moderne de guerre : au terrorisme des groupuscules télégués répond le terrorisme étatique. Et, à ce niveau, qui est le plus terroriste : celui qui dépose dans un lieu fréquenté une bombe ou celui qui bombarde de nuit une ville avec des bombes à fragmentation (3) ?

La deuxième crainte qu'on peut ressentir est que, comme dans toute guerre, les libertés individuelles soient mises en question. De la lutte contre le terrorisme international ou national, les gouvernements risquent vite de passer à la répression contre toute contestation sociale. Des mesures « sécuritaires » ont été décidées, en France par exemple, et sont prêtes à être appliquées. Nous risquons donc d'être très vite concernés par celles-ci.

GEORGES HOST

(1) Fils de l'autre, actuellement secrétaire de la commission des lois à l'Assemblée nationale.

(2) Roger Trinquier, « La guerre », éditions Albin-Michel.

(3) Cette « merveille » de la technique a la particularité d'exploser en multiples bombes anti-personnel.

Un peuple oublié Les Kurdes de Turquie

DEPUIS le 24 mars dernier, l'armée turque procède à une vaste opération de ratissage dans le sud-est du pays, région déjà quadrillée par les forces de l'ordre. Les accrochages avec les séparatistes kurdes auraient déjà fait plusieurs dizaines de morts.

Généralités

Le peuple kurde compte approximativement vingt millions de personnes dont environ la moitié en Turquie. Le reste est dispersé en Irak, Iran, Syrie et Union soviétique. Le Kurdistan de Turquie est la partie la plus vaste du territoire kurde. Il englobe un tiers de la Turquie et totalise dix-huit départements de l'est et du sud-est de l'Anatolie. La diaspora y est également importante, elle s'explique par les déportations successives des années 1920 à 1930 et par l'exode des travailleurs à la recherche d'un emploi dans les grandes villes.

La société kurde est avant tout agraire : 72,2% des habitants vivent en milieu rural, tandis que l'industrie n'emploie que 5,5% de la population active. En ce qui concerne la répartition de la terre, à peine un sixième des propriétaires possèdent à eux seuls les trois quarts des terres, alors que 38% des paysans ne possèdent quant à eux aucun lopin.

Cette inégalité s'est forgée en 1926, date à laquelle la Turquie a adopté le code civil suisse dans lequel la propriété privée tient une place importante. Depuis, avec l'appui gouvernemental, les cheiks et les chefs de tribus se sont appropriés peu à peu les terres communales. Malgré cette situation, il n'y pas encore eu de conflits d'envergure. Peut-être pouvons-nous expliquer ce *status quo* par les liens de sang, les traditions patriarcales, le facteur religieux (1) et bien entendu la répression.

L'analphabétisme est très répandu. Il y a presque deux fois plus d'analphabètes au Kurdistan que dans le reste du pays. Aujourd'hui encore, la majeure partie des villages n'ont pas d'écoles primaires. La langue d'enseignement est le turc, le kurde étant frappé d'interdiction depuis 1925.

Historique

Les Kurdes, parti prenante du mouvement de libération nationale des années 20, se battaient sur plusieurs fronts afin de bâtir un Etat où le « Turc et le Kurde vivraient comme des frères sur un pied d'égalité », comme le proclamait M. Kémal. Mais déjà à cette époque, l'armée veillait à supprimer toute organisation autonome ; le club kurde de Diyarbakir fut fermé en 1919, le mouvement de Kotchguiri écrasé en 1921. Le peuple ne disposait donc d'aucune force pouvant s'opposer à l'armée sous contrôle turc.

Dès le 1^{er} novembre 1922, M. Kémal annonce : « L'Etat qui vient d'être fondé est un Etat turc ». Le traité de Lausanne, signé en juillet 1923, découpait le Kurdistan entre la Turquie, l'Irak, l'Irak et la Syrie selon les intérêts impérialistes du moment des puissances européennes. Le problème kurde ne sera mentionné nul part, ni la reconnaissance de leurs droits nationaux.

Ainsi, en quelques années, le peuple kurde passera du statut de « partenaire égal » à celui de non-existence. Pour M. Kémal, afin de réaliser l'unité nationale, il fallait, après l'élimination des Arméniens, assimiler coûte que coûte les Kurdes. La race turque fut proclamée « race la plus vaillante et la plus noble de la terre ». Les célèbres phrases de Kémal : « Un Turc vaut tout l'univers », « Quel bonheur de se dire Turc », sont encore placardées dans les écoles et les casernes.

Dans les années 20, seuls 3 à 4% de Kurdes connaissaient la langue turque. Malgré cet état de fait, les autorités interdirent l'usage du kurde. Le 3 août 1924, un décret interdit toutes les écoles, associations et publications kurdes. Les ouvrages concernant des renseignements sur le peuple

blissement de l'ordre reconnaissait à l'exécutif « tous les pouvoirs pour interdire par mesure administrative toute organisation, tout mouvement, toute tendance et toute publication susceptible de troubler la sécurité, la paix, l'ordre social du pays, de servir la réaction et la révolte ».

De 1925 à 1929, un programme de déportation fut mis à exécution concernant un million de personnes. Des milliers d'entre elles périrent en route. En 1926 et 1927, les populations de Hinis, Varto, Solhan, Bingol, Gendj, Kozloulouk, Pernani se soulevèrent à leur tour, en vain.

De 1928 à 1930, la région du mont Ararat fut secouée par des révoltes. Cette fois-ci, pour écraser le mouvement séparatiste, les soldats turcs, avec l'accord de Téhéran, encerclèrent le mont Ararat. Le soulèvement ne fut écrasé qu'à la fin de l'été 1930. L'aviation turque bombardait encore des villages plusieurs mois après leur victoire sur la population. En août 1930, le Premier ministre Ismet Pacha déclara : « La seule nation turque est en droit de revendiquer des droits ethniques et raciaux dans ce pays » (2). Le ministre de la Justice emprunta le pas et prononça un peu plus tard :



kurde, son passé, son histoire furent ôtés des bibliothèques et brûlés. Face à cette situation, la réaction au Kurdistan sera violente et des révoltes éclateront jusqu'en 1939.

Le peuple se révolte

En 1925, l'insurrection, à laquelle l'adhésion populaire fut très importante, fut menée par le cheik Said. Pour mater le soulèvement, les troupes d'Ankara empruntèrent, avec l'accord de la France, les chemins de fer du nord syrien. La répression fut impitoyable : des milliers de paysans furent exécutés. La loi pour le réta-

« Le Turc est le seul seigneur, le seul maître de ce pays, ceux qui ne sont pas de pure origine turque n'ont qu'un seul droit dans ce pays : le droit d'être serviteur, le droit d'être esclave » (3).

En mai 1932, paraît la loi sur la déportation et la dispersion des Kurdes (4). Ils devaient être déportés et dispersés à travers l'Anatolie. Le Kurdistan, pour sa part, aurait dû être repeuplé partiellement de Turcs. Dès l'hiver de la même année, plusieurs centaines de milliers de personnes furent arrachées à leur terre pour être installées sous escorte militaire dans le centre du

pays. Mais l'insuffisance de moyen matériel empêcha le gouvernement de mener à terme son projet criminel.

De 1936 à 1939, la région de Dersin se souleva pour un ultime combat. Le peuple pratiqua la guérilla à l'échelle de toute la région. Et, malgré l'utilisation massive de l'aviation, des gaz toxiques et de l'artillerie, la résistance se prolongea jusqu'à la fin octobre 1938.

Après la chute de Dersin, aucun mouvement armé d'envergure ne se produisit au Kurdistan. Les massacres, les déportations, la militarisation du territoire eurent un effet d'intimidation. Selon certaines estimations, ces treize années de troubles auraient entraîné la mort et la déportation de 1,5 millions de Kurdes. Tout l'est du pays fut sous état de siège jusqu'en 1950. Les mots « Kurdistan » et « Kurdes » furent rayés des dictionnaires, ceux-ci étant transformés en « Turcs des montagnes ».

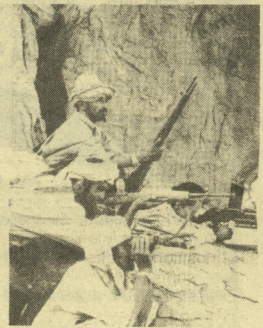
Nouvelle série de mesures répressives

Après le coup d'Etat de 1960, le Comité d'union nationale décréta la « turquification » des noms des villes et villages kurdes. Il décida aussi d'implanter au Kurdistan des « pensionnats régionaux » dans lesquels les enfants, séparés de leur milieu dès leur plus jeune âge, devaient être « turquifiés ». Mais ce projet ne donna pas les résultats escomptés.

Un loi ordonnait le déplacement des personnes susceptibles de troubler l'ordre public et de leur famille jusqu'au quatrième degré si cela s'avérait nécessaire. Le 16 novembre 1960, peu après le mouvement armé kurde d'Irak, le général Gürsel menaça : « L'armée n'hésitera pas à bombarder et à détruire leurs villes et leurs villages, il y aura un tel bain de sang qu'ils seront engloutis eux et leur pays ».

Après le retour à la démocratie, la répression se relâcha quelque peu. En 1966 parut la première revue socialiste kurde, qui fut interdite après quatre numéros. En 1969, apparut une organisation légale kurde qui fut dissoute lors du coup d'Etat de 1971 pendant lequel plus de 1 000 personnes furent arrêtées au Kurdistan. En 1974, les partis de gauche et le mouvement séparatiste se reconstituèrent.

Après le coup d'Etat de 1980, toutes les zones où les nationalistes furent actifs subirent des opérations militaires de représailles. Des dizaines de milliers de paysans furent arrêtés, interrogés et souvent torturés. Une nouvelle campagne d'assimilation fut mise en route. Les vêtements traditionnels kurdes, qui avaient réapparu au cours des années 70, furent de nouveau interdits. En 1983, avec l'autorisation du gouvernement irakien, l'armée turque ratissa le nord de l'Irak.



Renouveau des luttes dans une région stratégique

Depuis août 1984, on note une recrudescence des activités des séparatistes kurdes, en particulier du P.K.K. (parti ouvrier kurde) (5). De cette date à la fin 1985, il y eut plus de soixante accrochages entre l'armée et les rebelles. Leurs bases de repli se situent en territoire iranien et une nouvelle incursion militaire d'Ankara est toujours possible. Face à cette guerre larvée, la répression s'intensifie : les condamnations d'activistes, de simples suspects se multiplient. Des divisions spéciales de la police et des milices fascistes interviennent auprès de l'armée.

L'impérialisme américain s'installa au Kurdistan en 1948, profitant du plan Marshall. Le 26 février 1954, un accord entre Washington et Ankara entraîna l'installation de nombreuses bases américaines dans la région.

Géographiquement, le Kurdistan a une position de première importance. Il est considéré comme une base de départ pour un quelconque intervention militaire dans la région. La proximité de l'U.R.S.S. en fait également une pièce maîtresse de la Maison Blanche.

Bafoué dans ses droits les plus élémentaires (langue et culture), victime d'intimidation, d'assassinats, de représailles, le peuple kurde est soumis à l'oppression du centralisme turc et à l'impérialisme américain. Non, les peuples n'ont pas à se plier aux ordres des classes dominantes et aux intérêts d'une quelconque puissance, ils doivent relever la tête afin d'obtenir le droit à l'autodétermination de leur propre avenir !

JEAN-CLAUDE (Gr. Kropotkine)

(1) Dans sa quasi-totalité, le peuple kurde est musulman.

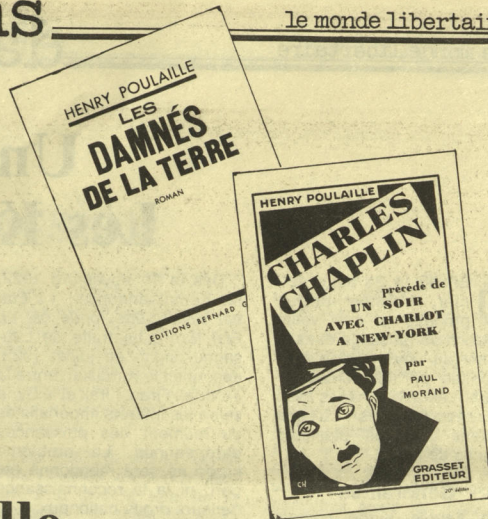
(2) « Milliyet » (quotidien turc) du 31 août 1930.

(3) « Milliyet », 16 septembre 1930.

(4) Une première ébauche d'une telle loi fut établie par les unionistes durant la Grande Guerre.

(5) Pendant bien longtemps, les organisations de gauche turques ont considéré les revendications nationales kurdes comme inopportunes, voire réactionnaires. Ils ont eu des positions assez différentes suivant les époques. Il faut attendre les années 1980 pour que la gauche de ce pays fasse de nombreuses concessions au peuple kurde et reconnaisse le Kurdistan comme une colonie de la Turquie.

A l'occasion de la réédition du livre *Nouvel Age littéraire* de Henry Poulaille, la librairie du Monde libertaire organise le samedi 3 mai, à partir de 16 h, un débat sur le thème « Henry Poulaille et la littérature prolétarienne » avec Jérôme Radewan (de l'association des Amis de Henri Poulaille) et J.-P. Gaschnard (spécialiste de littérature prolétarienne, auteur de la postface du *Nouvel Age*). L'équipe d'animation



Henry Poulaille et la littérature prolétarienne

La vie et l'œuvre de Henry Poulaille ont été évoqués à plusieurs reprises dans ces colonnes. La réédition par Plein-Chant du livre *Nouvel Age littéraire* (1) nous fournit l'occasion de rappeler la contribution de cet écrivain encore méconnu.

Henry Poulaille est né le 5 décembre 1896 dans une famille modeste. Sa mère était canneuse de chaises, son père charpentier. C'est par les livres de son père que Poulaille découvre l'anarchisme. Il adhère largement à ces idées. Il prend goût très jeune à la lecture et n'abandonnera jamais cette passion même si elle ne fut pas aveugle, loin de là.

Poulaille sut voir très tôt le problème du contenu de ces livres. C'est la culture d'une élite. On a permis au peuple de lire mais il doit continuer à écouter. Nul par lui on ne trouvera, sauf par paternalisme, l'expression de ses problèmes. Poulaille dénoncera toute sa vie cette situation.

Le pain quotidien

Il exerce divers métiers pour vivre : manœuvre, vendeur de journaux, etc. Ce qui ne l'empêche pas de se lancer dans une « carrière » littéraire. Son activité fut même colossale. Il faut noter les romans comme *Ils étaient quatre* sur la guerre ou *L'Enfantement de la Paix*.

La plus grande partie de son œuvre romanesque est composée d'un cycle, celui d'une famille ouvrière : les Magneux. Cette suite, quasi autobiographique, est un peu le pendant prolétarien des *Thibault* de Martin du Gard et autres romans-cycles. Elle débute par *Le pain quotidien* (2), vie quotidienne d'ouvriers des faubourgs, puis suivent *Les damnés de la terre* évoquant les luttes ouvrières de 1906 à 1910, *Pains de soldat* et *Les rescapés*.

Les milieux littéraires bourgeois reprochèrent à Poulaille son « manque de style », mais l'auteur répliqua : « Je pense pour ma part que le style c'est autre chose que du moulage de phrases et que le tempérament d'un écrivain se reconnaît non à la perfection de la phrase, ni dans le cadre de la page, mais dans ce qu'elle exprime cette phrase

ou cette page » (3). A ce titre, la série du *Pain quotidien* est d'une grande valeur documentaire, d'un réalisme poignant. La non-réédition de certains ouvrages constitue une lacune.

La littérature prolétarienne

Poulaille s'est également essayé à d'autres genres comme le théâtre, l'histoire littéraire ou des écrits sur le cinéma. Il ne fut pas qu'auteur. Dès 1921-1923, il rencontre d'autres écrivains prolétaires comme Tristan Rémy ou Lucien Bourgeois afin de créer un groupe. L'idée d'une littérature prolétarienne comme expression littéraire consciente s'ébauche.

« Une littérature et un art qui expriment les aspirations profondes de la classe ouvrière » (T. Rémy, 1928). Poulaille approfondit cette réflexion avec la publication en 1930 de *Nouvel Age littéraire*. Cet ouvrage montre le Poulaille essayiste. La définition d'une littérature prolétarienne se base sur une chronologie. Dans la première partie, il rappelle la contribution de précurseurs comme Jules Vallès ou Zola.

La suite du livre évoque la littérature prolétarienne en France (surtout) et dans le monde. Peu d'écrivains « classiques » sont retenus : Louis Guilloux, Louis Pergaud, Jules Renard... C'est que Poulaille rappelle les critères de sélection : il y a « divorce entre le peuple et l'intellectuel ». Seuls les ouvriers, les paysans, les employés sont capables de décrire leur condition car cette description est authentique même si la technique de l'écriture peut y perdre. Les auteurs essentiels de Poulaille dans ce livre sont Neel Doff, les frères Bonneff, Marcel Martinet, Lucien Bourgeois...

Cette littérature doit aussi rendre compte de l'exploitation, c'est pourquoi Poulaille fustige le genre populiste. « Si (...) c'est le pittoresque de la misère ou le drame humain chez les humbles qu'il veut s'attacher à décrire, le populisme est aussi bien que le proustianisme de la littérature bourgeoise » (4).

Refusant le statut d'intellectuel, Poulaille est logique avec

lui-même : il ne prétend pas imposer un dogme. Il n'est pas sûr que la littérature prolétarienne devienne celle de demain, mais il la ressent comme un bouleversement équivalent à la lutte sociale. Il s'agit de créer un nouvel état d'esprit, combatif, dans la classe ouvrière. Pour cela, éducation et débat sont nécessaires. En 1935, Poulaille crée le Musée du soir, bibliothèque, lieu de réunions et d'expositions. Il préconise la création de bibliothèques vivantes pour l'ouvrier. Tout ce travail rencontrera un certain nombre de difficultés et des oppositions.

La propagande contre les écrivains prolétaires

D'abord le groupe d'Henry Poulaille (réuni officiellement le 3 juin 1932) ne réussit jamais à s'organiser efficacement. Les structures informelles n'ont jamais été un modèle et les écrivains prolétaires hésiteront toujours entre la recherche de statuts et la peur de l'organisation.

Ensuite les activités du groupe susciteront beaucoup d'hostilité : des populistes avec qui, nous l'avons vu, Poulaille polémiqua ; des intellectuels, bien sûr, qui appréciaient peu de se voir déposés de leur rôle social ; des communistes surtout, avec qui Poulaille sera en friction pendant toutes les années 30. En effet le parti communiste s'intéresse lui aussi à la littérature ouvrière. Henri Barbusse est chargé en 1927 de créer des « brigades d'écrivains ouvriers ». Très ouvriériste alors, le P.C. se méfie des surréalistes « révolutionnaires certes, mais foncièrement bourgeois », étonnés de ne pas être accueillis à bras ouverts ! Les communistes suggèrent à Poulaille des mots d'ordre, ce qu'il refuse bien entendu.

Les communistes cherchent alors à détruire le groupe de Poulaille, celui-ci est qualifié de « social-fasciste ». Tout en cherchant à susciter des vocations par les « correspondants ouvriers » à l'*Humanité* (1932), le parti communiste accepte les écrivains de condition sociale élevée pourvu qu'ils acceptent la ligne du parti. Cette attitude ne

fait que creuser le fossé entre les communistes et Poulaille.

Celui-ci écrit fort à propos justement dans l'une de ses revues, *Nouvel Age* : « Il semblerait que des marxistes eussent dû être les premiers à reconnaître la littérature née du peuple, or ils sont les premiers à la rejeter pour accrédié à sa place une littérature dogmatique qui serait représentative d'une classe sans qu'il soit posé comme base première, que ses auteurs fussent être de cette classe. Ne serait-ce pas parce que le peuple devient gênant pour l'élite s'il parle lui-même ? Comme hier, l'on se penchait sur lui, les clercs de demain veulent aussi la justification de leur oisiveté, en s'accordant de parler au nom du prolétariat »

Si cette vue de Poulaille était exacte, elle n'empêcha pas l'hégémonie du P.C. Avec la création de l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires (A.E.A.R.), il manifeste la volonté de ratisser large par un front antifasciste. On y trouve aussi bien des auteurs « bourgeois » comme Gide ou Malraux que Tristan Rémy et Jean Vigo. Peu à peu, Poulaille et ses amis allaient être rejetés d'un peu partout.

Michel Ragon note : « En dehors du parti qui noyautait la révolution, en dehors de l'Eglise, méprisant à la fois les parlementaires, les révolutionnaires professionnels et les gens de lettres, les écrivains de l'Ecole prolétarienne devaient peu à peu se faire boycotter partout. Le plus grave fut qu'ils se trouvaient coupés de la masse qui adhérait aux syndicats communistes ou chrétiens. Il ne restait plus que la frange alors mince des ouvriers libertaires sur laquelle les écrivains prolétaires pouvaient compter et à laquelle l'orthodoxie de l'Ecole prolétarienne finit par s'identifier. » (5).

L'oubli était presque parfait

C'est dans ce contexte que Poulaille aborde la Seconde Guerre mondiale. En 1939, il signe le tract *Paix immédiate* de Louis Lecoin et soutiendra celui-ci lors de son arrestation. Poulaille lui-même aura quel-

ques ennuis avec les Allemands à cause de ses opinions.

Après guerre, l'activité se poursuit même si elle ne retrouve pas son éclat. Poulaille ne se décourage pas. Il anime une nouvelle revue, *Maintenant* (1945-1948), autour de laquelle se regroupent des anciens (Tristan Rémy, Ludovic Massé, Emile Guillaumin) et des nouveaux (Jules Mougin, Michel Ragon). Il continue en parallèle des travaux d'érudition et dirige la *Nouvelle Revue des traditions populaires* avec l'ethnologue A. Van Gennep. Poulaille meurt à Cachan en 1980, presque oublié.

Actuellement, son œuvre n'est encore reconnue que par quelques spécialistes et trop peu de lecteurs. Si nous avons cru bon de nous attarder sur les débats idéologiques d'avant-guerre qui paraîtront dépassés, c'est qu'ils gardent au contraire toute leur actualité. Poulaille a posé clairement le problème de l'écrivain prolétarien, celui-ci partageant la condition de ceux qu'il décrit ne peut être un maître à penser. Un véritable projet révolutionnaire doit admettre que chacun puisse exprimer librement sa condition sociale.

Certains a priori entourent la littérature populaire. On la juge larmoyante ou proche du tract politique. Cela vient plus de ce qu'on en fait les populistes ou le parti communiste. Au contraire, les écrivains prolétaires ont toujours défendu l'authenticité. Des œuvres de qualité nous restent (6) et la flamme n'est pas éteinte.

Il est vrai que le travail d'éducation de Poulaille, la revendication d'une dignité au travail semblent en déclin. Dans l'inflation médiatique un nouvel alphabétisme triomphe, mais pas toujours autant qu'on le croit. La conscience des hommes n'en finit pas de naître.

YVES B.

(1) Henry Poulaille, « *Nouvel Age littéraire* », éditions Plein-Chant, 120 F, en vente à la librairie du Monde libertaire.

(2) Henry Poulaille, « *Le pain quotidien* », Stock 2, 25 F, en vente à la librairie du M.L.

(3) « *Entretiens* » n°33, éditions Subervie.

(4) « *Nouvel Age littéraire* ».

(5) Michel Ragon, « *Histoire de la littérature prolétarienne en France* », éditions Albin-Michel (épuisé).

(6) Voir les titres disponibles au catalogue de la librairie du Monde libertaire.

« Souvenirs d'un anarchiste » de Maurice Joyeux

DÉPUIS quarante ans, Maurice Joyeux est une des figures de proue du mouvement anarchiste français. En 1953 lors de la reconstruction de la Fédération anarchiste, en 1968, en 1977 lors du lancement du *Monde libertaire hebdomadaire*, en 1981 avec *Radio-Libertaire*... il est chaque fois présent, clamant à tous vents que la révolution n'est pas seulement une fête et que l'organisation anarchiste a besoin d'outils pratiques pour faire éclater la tête du Vieux Monde au soleil de l'espoir en un monde nouveau débarrassé du chancre de l'exploitation et de l'oppression de l'homme par l'homme.

Maurice Joyeux n'est pas de ces forts en gueule lyophilisés qui s'enflent le temps d'une poussée d'acné pour rentrer aussitôt après dans le rang. C'est un militant anarchiste. Un vrai. Un sérieux. Et ça lui a toujours valu beaucoup d'estime... et d'inimitiés.

Mais Maurice Joyeux ce n'est pas seulement ce forgeron inlassable du mouvement anarchiste d'aujourd'hui. C'est aussi un homme à la vie tumultueuse : apprenti serrurier, chômeur, clochard, insoumis, familier des geôles pendant une dizaine d'années, libraire, syndicaliste, écrivain... Il n'a cessé de voyager de révoltes en passions et de rages en volonté de vivre.

Ce livre (1) nous conte cet aspect mal connu du personnage. Il nous dévoile l'homme. Son enfance. Son adolescence. Sa découverte du monde du travail. De l'armée. Ses fréquentations politiques. Son insoumission. La prison. Les deux mutineries qu'il a organisées... Son caractère de cochon. Révolté et bagarreur en diable...

Bref ce livre nous permet de comprendre un peu et même sans doute beaucoup l'itinéraire politique du militant. C'est assez poignant !

Mieux, c'est passionnant. Car en plus ce livre est bien écrit. Le

style est alerte. Enlevé. Et ça donne un bouquin qui se lit d'une traite. Comme un polar. Un polar social. Sérieux ! C'est un chouette livre ! Mieux, un grand et beau livre !

J.-M. RAYNAUD

(1) Maurice Joyeux, « Souvenirs d'un anarchiste », Editions du Monde libertaire, 120 F, en vente à la librairie du M.L.



ARTS PLASTIQUES

« Distances »

RÉALISER une exposition dans un lieu qui n'a pas comme attribution principale cette fonction relève toujours de l'acrobatie. Les organisateurs de l'exposition « Distances » (1) en savent quelque chose. En effet ce lieu assez exceptionnel n'est que très peu exploité par les artistes, exceptées les œuvres de Adjemian et Colmenarez qui marquent une volonté d'intégration de leurs œuvres au lieu d'exposition.

Il n'est pas facile d'organiser une telle manifestation. Les lieux de démonstration font cruellement défaut malgré le passage de la « tornade rose » (menée par son grand chef Lang), qui s'est limité à faire des opérations de prestige. La volonté de deux associations, Espace-abstraction et App, permet de rassembler un courant de l'art contemporain un peu oublié par les médias ces dernières années. Ceux-ci semblent enfin s'intéresser à des artistes comme M. Barré, qui est présent à « Distances » avec Degottex aux côtés de plus jeunes qu'il faut absolument découvrir. L'ensemble de cette exposition est guidé par un souci d'intervention minimum de la part des concepteurs.

« Le vide, le neutre, le non-peint, le blanc, l'insaisissable, le jeu des extrêmes. Peinture sans objet donc sans limites. Dans son retrait, l'immense désir du peintre n'a laissé, comme la mer sa rumeur au fond d'une coquille qu'une trace indestructible sur une toile blanche. Esthétique du retrait, de la mise à distance. Quand ce que l'on peint s'ame-

nue au point de presque disparaître, naît parfois ce qui est moins encore la vie, un rien dont on ne peut rien dire car les mots ne saisissent que le mort. »

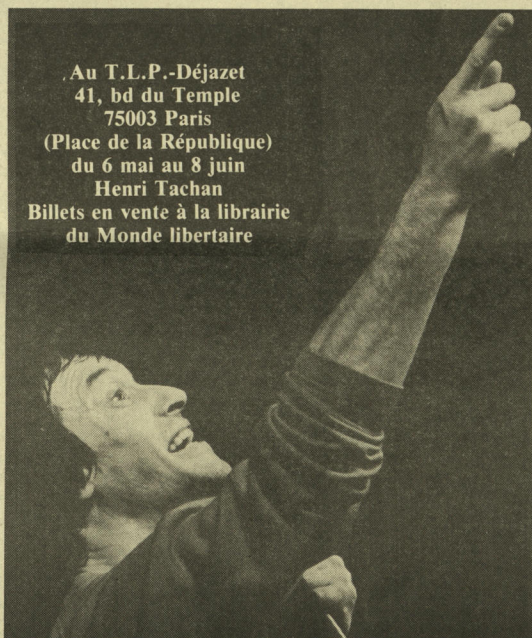
Ces phrases de Maurice Benhamou, extraites du catalogue de l'exposition, en illustrent bien à mon avis le climat. La violence figurative n'est présente à aucun moment. Ce qui ne signifie pas qu'elle soit absente de la préoccupation de ces créateurs, mais est fait

pour que le spectateur devienne acteur en douceur. L'insaisissable demande réflexions et commentaires, à moins de prendre ces formes, toiles et installations comme elles sont, sans s'interroger.

L'insaisissable est important car il laisse à chacun sa part de rêves. Profitons-en, ils ne sont pas encore nationalisés.

ANDRÉ ROBERT

(1) Exposition « Distances », chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris, du 16 avril au 10 mai, de 11 h 30 à 19 h.



Au T.L.P.-Déjazet
41, bd du Temple
75003 Paris
(Place de la République)
du 6 mai au 8 juin
Henri Tachan
Billets en vente à la librairie
du Monde libertaire

Programme de Radio-Libertaire

Jeudi 1^{er} mai

« Blues en liberté » (10 h à 12 h) : à l'occasion du 1^{er}-Mai, le thème abordé sera blues et révolte.
« Emission spéciale » (14 h à 15 h 30) : Mother Jones, autobiographie d'une syndicaliste américaine.
« Si vis pacem » (18 h 30 à 20 h 30) : émission de l'Union pacifiste de France, avec comme invité René Dumont.
« L'Amarante » (20 h 30 à 22 h 30) : consumérisme et syndicalisme.
« On vous parle de Clairvaux » (22 h 30 à 0 h) : des taulards parlent sur Radio-Libertaire.

Vendredi 2 mai

« Et les croissants... bordel ! » (8 h à 10 h) : revue de presse, informations, commentaires et musique. Reportage sur le 1^{er}-Mai...
« Bonjour l'Asie » (10 h à 12 h) : l'Opéra de Pékin, avec M. Lacirot et l'oncle Li.
« Jouisances » (12 h à 14 h) : le Cantique du quantique (ou l'incertitude).
« Sens interdit » (17 h à 18 h) : le vieillissement cérébral.
« L'Invité quotidien » (18 h 30 à 20 h 30) : des militants de la Ligue des droits de l'homme font le point sur le congrès national d'avril 1986 de la ligue à La Rochelle.
« Regards sur... » (21 h à 22 h 30) : (émission du groupe Malatesta de la F.A.). Le communisme, autour du Livre de Luigi Fabbrì (« Dictature et Révolution »).

Samedi 3 mai

« Père Peinard » (11 h à 12 h) : de retour du congrès de la Ligue des droits de l'homme...
« Chronique syndicale » (12 h à 14 h) : le 1^{er}-Mai aujourd'hui...
« De bouche à orteils » (15 h 30 à 17 h 30) : il y a deux jours, c'était le 1^{er}-Mai, aujourd'hui on reçoit Marc Ogeret.

Dimanche 4 mai

« Folk à lier » (12 h à 14 h 30) : émission country, blue grass mensuelle.

Lundi 5 mai

« Seulement le lundi » (15 h 30 à 17 h) : musiques d'Afrique, d'Amérique, des Antilles...
« Allo maman bobo » (18 h 30 à 20 h 30) : tétanie et spasmodie.

« Potlatch »

TOUT d'abord bulletin d'information du groupe français de l'Internationale lettriste, puis bulletin d'information de l'Internationale lettriste, la revue *Potlatch* est parue vingt-sept fois entre le 22 juin 1954 et le 5 novembre 1957.

Son objectif, nous dit Guy Debord dans la préface qu'il consacre à l'édition du facsimilé de ces vingt-sept numéros (1), « était de créer certaines liaisons pour constituer un mouvement nouveau qui devait être d'emblée une réunification de la création culturelle d'avant-garde et de la critique révolutionnaire de la société ». Et c'est effectivement ce à quoi s'employa *Potlatch*. En retrouvant rageusement les jupes devenues trop longues des avant-gardes culturelles du moment. En jouant à leur encontre le petit jeu bien connu de la provocation, de l'insulte et du mépris. En essayant de mettre sur pied une problématique de l'art révolutionnaire échappant aux contorsions de la révolution artistique.

Comme on le voit, l'objectif était ambitieux. Pourtant, le temps de quelques impertinences, de quelques communiqués tapageurs et de quelques annuaires de Marx et consort, il fut possible de croire que cela n'était pas pour autant impossible à réaliser.

Hélas !, trois fois hélas !, la beauté fragile des mots céda vite la place à la robuste bourrée des anathèmes. Le regard brûlant porté sur le monde s'éteignit peu à peu derrière les lunettes noires de l'égoïsme. L'être profond du désir de changer les choses et la vie se dispersa inexorablement aux quatre vents du paraître.

Bref, *Potlatch* n'aura pas fait illusion longtemps. Du point de vue de la création culturelle d'avant-garde, sa production théorique et pratique est quasi nulle. Et pour ce qui concerne la critique révolutionnaire de la société, son apport se réduisit à trois grains de poivre de poésie dans le brochet insipide d'un conseilisme mal digéré.

Conclusion logique de cette propension à la frime, *Potlatch* allait s'autodissoudre en 1957 et, abandonner sa chrysalide au détour de la fuite en avant pour prendre un envol froufrouant sous les traits somptueux du papillon situationniste. Dès lors, le grand rêve ne cessera de se heurter toujours plus violemment aux vitres du bla bla et, pour finir, il se brûlera à jamais les ailes au grand soleil du test implacable de la réalité.

J.-M. R

(1) « *Potlatch, 1954-1957* », éditions G. Lebovici, en vente à la librairie du Monde libertaire, 85 F.

PREMIER mai ; manifestations ouvrières dans les grandes villes industrielles ; militaires sur la place Rouge, cadets des écoles d'officiers défilant, au pas de l'oie, par rangs de douze ; messages de fraternité internationale...

Cent années, presque jour pour jour, depuis les fusillades devant l'usine Mc Cormick ; les Pinkerton — nervis du patronat s'il en fut — tiraient sur les grévistes venus « conspuer les "scabs", les jaunes », comme dit Maurice Dommanget (1). Six morts déjà et des dizaines de blessés en ce jour du 3 mai 1886, à Chicago. La grande démocratie américaine allait donner la mesure de son respect des droits de l'homme en exécutant ceux qui allaient devenir les martyrs de Chicago, inaugurant les parodies de justice qui continuèrent avec Joe Hill, Sacco et Vanzetti, les époux Rosenberg ; lorsque la bourgeoisie se sent menacée, elle sait recourir aux moyens de la terreur. L'objectif, briser le mouvement qui voulait réduire à huit heures le temps de travail quotidien. Le *Chicago Times* précisa que « la prison et les travaux forcés sont la seule solution possible de la question sociale. Il faut espérer que l'usage en deviendra général ».

Tel était le ton, telle était l'intention de la classe dominante de cette époque et la lutte pour réduire les heures de travail, a été sans doute la plus âpre, celle qui a déclenché le plus de répression, qui a exigé le plus de persévérance.

Réduire les heures de travail

On a parfois peine à croire ce que racontent les livres de l'histoire ouvrière ; la journée de travail à l'orée du capitalisme est la quasi-totalité de la vie des travailleurs ; à un certain moment, l'exploitation ne pouvait être plus intense sous peine de mort quasi immédiate par épuisement : « Le cadre de la vie de l'ouvrier, c'est l'usine : le travailleur y passe dix à quinze heures par jour, treize en moyenne (...) ; l'utilisation de la machine à vapeur associée à l'éclairage au gaz permettait de ne tenir à peu près plus compte des obstacles dressés par la géographie ou la météorologie » (2).

A Saint-Quentin, par exemple, dans les filatures quelques années avant 1840, les ouvriers des deux sexes restent de quatorze à quinze heures dans la manufacture, avec une ou deux heures pour les repas... « Mais pour beaucoup d'ouvriers qui demeurent à une demi-lieue ou à cinq quarts de lieue de Saint-Quentin, il faut ajouter chaque jour le temps nécessaire pour se rendre chez eux et à l'atelier » (1).

Les conditions de travail des filatures de lin sont décrites de la manière suivante par Jules Simon : « L'eau couvre le parquet pavé de briques ; l'odeur du lin et une température qui dépasse parfois 25° répandent dans tout l'atelier une puanteur intolérable. La plupart des ouvrières, obligées de quitter la plus grande partie de leurs vêtements, sont là, dans cette atmosphère empestée, emprisonnées entre des machines, serrées les unes contre les autres, les corps en transpiration, les pieds nus, ayant de l'eau jusqu'aux chevilles ».

Villermé dans son célèbre rapport souligne aussi le travail des enfants, obligatoire pour permettre à une famille de vivre parce que les salaires des parents sont trop faibles. Les enfants de six à huit ans « restent seize à dix-sept heures debout chaque jour, dont treize dans une pièce fermée... ».

Les premières réglementations des heures de travail concernent d'ailleurs le travail des enfants ; en 1802, le gouvernement britannique interdit le travail de nuit pour les apprentis et limite la durée de leur travail de jour à douze heures ; en 1819, une nouvelle loi anglaise interdit le travail des enfants de moins de neuf ans.

Malgré de nombreuses résistances, grèves et mouvements de protestations, le temps de travail n'a baissé que très lentement ; malgré l'industrialisation aussi, qui fut très importante et rapide ; en

France, par exemple, fonctionnaient 5 322 machines à vapeur en 1850, développant 16 642 chevaux-vapeur ; en 1880, 43 182 machines à vapeur fournissaient 544 000 chevaux-vapeur ; 14 000 tonnes d'acier sont produites en 1851 ; 110 000 tonnes en 1869 ; 917 000 tonnes en 1896.

Les peigneurs de laine de Roubaix, en 1870, font toujours quatorze heures de travail effectif et restent à l'usine de 5 h 30 à 21 h 30 chaque jour — plus de la moitié de l'année la vie hors de l'usine se déroule la nuit (5). Il y a eu des lois limitant le temps de travail ; ainsi pendant la révolution de 1848, le décret du 2 mars fixe l'horaire de travail à dix heures à Paris et à onze heures en province ; dès septembre, après l'écrasement des faubourgs en juin, le maximum était remonté à douze heures. Ces réglementations n'étaient pas respectées ; par le pression sociale, le chantage à l'emploi et à la faillite, le patronat imposa pendant presque tout le siècle de très longues journées de travail — quelquefois en se drapant dans la moralité : « Si nous les faisons entrer une heure et demie plus tôt, c'est pour les sauver du cabaret qui pourrait les entraîner à perdre leurs journées » (6).

Pourquoi huit heures ?

Cette vie de bête de somme industrielle était en outre une régression : jusqu'à la révolution industrielle, la journée de travail ne recouvrait pas complètement la vie éveillée du travailleur ; le plus souvent, aussi, elle était variable, du simple au double quelquefois, selon les saisons et la durée de l'éclairage solaire ; dans le royaume de France diverses ordonnances interdisaient le travail avant le lever et après le coucher du soleil, en ajoutant fêtes religieuses chômées et repos dominical on arrivait à un jour non travaillé pour trois ouvrables.

De nombreux artisans travaillaient huit heures par jour, particulièrement en Angleterre où longtemps la journée de labeur fut plus légère que sur le continent. En 1579, Philippe II, roi d'Espagne et des Pays-Bas, qui légiférait aussi pour la Bourgogne, fixait le travail des mineurs à huit heures par jour ; quelques années plus tard, il étendait cette décision à « tous les ouvriers des fortifications et des fabriques » qui « travailleront huit heures par jour, quatre le matin, quatre le soir » (1593) (7).

Adam Smith, dans son ouvrage *La Richesse des nations*, parle des huit heures de travail journalier des mineurs. Près de cent ans plus tard, au Creusot, en 1866, la compagnie fit de mauvaises affaires et tenta de porter la durée du travail des mineurs de fond de huit à douze heures ; il fallut trois grèves pour obtenir neuf heures de travail quotidien.

C'est Denis Veiras, né entre 1635 et 1638 à Alès, dans un roman social paru en 1677, qui parlera le premier de la formule des trois huit : huit heures de travail, huit heures « de plaisir », huit heures de repos. Cette formule ternaire résuma l'objectif et on la vit apparaître pratiquement à chaque moment de la revendication. En août 1817, l'industriel socialiste anglais Robert Owen avait fixé à huit heures la journée de travail dans le système communautaire qu'il proposait. Dans ses propres usines, Owen « avait anticipé de 1816 à 1828 sur ce qu'on appellera par la suite la " législation ouvrière ", en réduisant jusqu'à dix heures et demie la durée de la journée de travail en protégeant l'enfance, jetée prématurément à l'atelier. Tout ceci, notons-le bien, en emportant dans sa concurrence avec ses rivaux, tout en réalisant de grands profits » (8).

Les fileurs de coton de Nottingham, dès 1825, font des grèves pour les huit heures ; en 1833, les délégués des *trade unions*, réunis à Manchester, décident de ne travailler que huit heures et d'exiger pour ce nouveau temps de travail le salaire intégral d'un jour entier ; jusqu'en 1836, eurent lieu de nombreuses grèves, dont celle des mécaniciens de Londres qui dura huit mois, pour réduire les horaires ;

Le Premier mai

l'Union générale des classes productrices sombra sous les coups de la répression.

De l'A.I.T. à 1889

La question des huit heures fut posée dans l'Association internationale des travailleurs dès 1866, à Genève, lors de son premier congrès : « Le congrès considère la réduction des heures de travail comme le premier pas en vue de l'émancipation de l'ouvrier ; en principe, le travail de huit heures par jour doit être considéré comme suffisant ; pas de travail de nuit, sauf cas prévus par la loi ».

Au II^e congrès, à Lausanne (1867), fut présentée une motion avançant l'idée d'une lutte internationale commune sur un objectif accepté par tous : « Entente de toutes les sociétés ouvrières pour réclamer partout à la fois, dans le courant de l'année 1868, la diminution d'une heure de travail par jour ». Les congrès suivants appelleront à donner à la résolution de Genève « un effet pratique ».

Comme on peut le voir, dès cette époque toutes les caractéristiques de la journée internationale de lutte du Premier mai pour les huit heures étaient réunies, mises au point par près de deux générations de travailleurs ; mais ils étaient dispersés. Leur fusion devait se faire aux Etats-Unis d'Amérique avant de s'étendre au monde entier.

Comme dans les autres contrées qui s'industrialisaient, la lutte pour la réduction du temps de travail commença vers 1820 ; elle connut des fortunes diverses jusqu'en 1868, date à laquelle le Congrès adopta une loi, dite Ingersall, qui instituait la journée de huit heures « pour tous les journaliers ou ouvriers et artisans que le gouvernement des Etats-Unis ou le district de Columbia occupent aujourd'hui ou occuperont plus tard ». En outre, « tous les contrats qui seront conclus dorénavant par le gouvernement des Etats-Unis ou pour son compte (...) avec une corporation ou une personne quelconque seront basés sur la journée de huit heures... ».

Cette décision eut deux conséquences, apparemment contradictoires : en rendant légale la journée de huit heures pour les travaux publics, le gouvernement donna plus de force à la revendication, plus de crédibilité aussi ; il engageait presque le mouvement ouvrier à continuer par la même voie législative à étendre l'obligation qui fut suivie jusqu'en 1884 pour se conclure par un échec complet. La Federation of Organized Trades and Labor Union pris acte et abandonna la méthode du lobby : « Une demande concertée et soutenue par une organisation complète produirait plus d'effet que le vote de milliers de lois dont la mise en vigueur dépen-

dra toujours du bon plaisir des politiciens », dit Foster, le rapporteur.

Après bien des débats fut adoptée la résolution suivante, présentée par G. Edmonston, « huit heures constitueront la durée légale de la journée de travail à dater du 1^{er} mai 1886 ». Consultés, les Knights of Labour s'associèrent au mouvement. Il y avait un peu plus d'un an pour préparer la journée et une agitation grandissante se développa dans toute l'Union. Trente-deux mille ouvriers bénéficièrent des huit heures en avril, notamment les mineurs de Virginie.

Cinq mille grèves ; 340 000 grévistes. Cent vingt-cinq mille ouvriers obtenaient les huit heures au jour fixé ; deux cents mille l'obtinrent à la fin du mois, deux cent cinquante mille un peu plus tard ; un million d'autres voyaient leur journée diminuer.

« Jamais dans l'histoire de ce pays, il n'y a eu un soulèvement aussi général parmi les masses industrielles », dit le secrétaire général de la principale centrale ouvrière américaine. L'affaire était lancée ; et la bourgeoisie, qui espérait effrayer avec les massacres de Chicago, durcit les volontés. La nouvelle American Federation of Labour, fusion de la Fédération des trade-unions et des dissidents de la Chevalerie du Travail, reprit le mot d'ordre pour le 1^{er} mai 1890. Lui-même fut accepté par les deux congrès socialistes de Paris de 1889 et devint un appel international.

La journée du 1^{er} mai allait devenir un grand moment de lutte des travailleurs, sorte de concentration internationale de la puissance ouvrière, où chaque courant mettait toute sa force, pour des réformes réelles ou comme répétition de la grève générale.

Plus tard, on transforma le Premier mai ; on émoussa son tranchant. Mais aujourd'hui, ne pensons qu'à ses millions de travailleurs qui relèveront la tête en cette fin du XIX^e siècle et qui firent passer sur le monde un souffle de révolution sociale !

« A partir d'aujourd'hui, nul ouvrier ne doit travailler plus de huit heures par jour ! »

« Huit heures de travail
« Huit heures de repos
« Huit heures d'éducation ! »

JACQUES TOUBLET

(1) Dommanget, « Histoire du Premier mai », Tête de Feuilles (épuisé). En cours de réédition par le groupe Fresnes-Antony de la Fédération anarchiste.

(2) Bron, « Histoire du mouvement ouvrier français », Editions ouvrières.

(3) Villermé, « Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie » (1840).

(4) Villermé, op. cit.

(5) Bron, op. cit.

(6) Requête de neuf maîtres teinturiers de la Seine.

(7) (8) et les autres citations, dans le Dommanget.